



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**



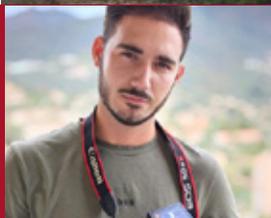
SILVACOOP

LE LIÈGE INSULAIRE REPREND RACINE

P5À7

Photo Silva coop

1,75€



**PHOTOGRAPHIE
CHASSEUR
D'ORAGES**

P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3
OPINIONS P4 • BRÈVES P12
DETTI È FATTI P22 • SOCIÉTÉ P23
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P 24
CARNETS DE BORD P26
DISTAGHJONI P28 • LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P30
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

È TORNA UNA VOLTA,
T'HÀ UN PROBLEMA
CÙ A FRANCHIZIA...



KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

ÉCONOMIE

LE LIÈGE REPREND RACINE

P5



OPINIONS

INCONTRU **PIERRE-MATHIEU PAOLINI, CHASSEUR D'ORAGES**

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI **MICHEL PROSIC, NOUVEAU PRÉFET DE HAUTE-CORSE**SOCIÉTÉ **Y AURA-T-IL DE L'ÉLECTRICITÉ À NOËL?**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

BRÈVES DE SAISON

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P12

P22

P23

P24

P26

P28

P30

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Falsi maestri

Ci semi! Hè sunata l'ora di a riintrata pà l'insignanti, i zitelli è i so parenti in tutta a Francia. Un ritornu à a scola assai particulari quist'annu, postu ch'è l'Educazioni naziunali hè stata ubligata à truvà una suluzioni à a mancanza impurtantissima di parsunali par insignà. À rombu di tazza tutta una curpura-zioni, ùn ci voli micca à essa surpresu di a raccolta di ciò ch'è statu suminatu durante anni è anni. In certi accademii, com'è in Créteil par asempiu, omu hà d'impiegà insignanti cuntrattuali, ch'è ùn ani mai avutu qualsiasi sparienza simili. Ghjugnendu da orizzonti sfarenti (cummerciali, ghjurnalisti..., l'omi è i donni ch'è ani fattu a so scelta sò stati furmati menu d'una simana à u mistieru di maestru o di prufessori, dopu avè passatu cù «riescita» i provi di selezzioni è l'intratteni. Bastava solu una licenza pà prisintassi à l'asamini. S'è certi poni avè cunniscenzi o diplomi ch'è i pudariani aiutà in a so vita prufiziunali nova, ùn s'ampara micca cusì certi cuncetti fundivi in solu quattru o cinqui ghjorni. L'autorità, a disciplina, a trasmissioni di u sapè, a manera di parlà à i zitelli, à tutti i zitelli, à i so parenti, sò affari ch'è ùn si poni micca impruvvisà cù una decina d'ori di teuria. Ci hè da ch'è essa inchietu pà l'avvena di i ghjinirazioni novi è pà u so nivellu intelettuali. Cuncirren-du sti cuntrattuali novi, quantu sarani à tena u colpu è à ùn cappià u so postu in pocu tempu, rializendu a difficultà maiò di st'intrapresa? In più di quissa, c'hè da dumandassi s'è a scelta ch'elli ani fattu di fà parti di l'Educazioni naziunali veni solu da una vucazioni più o menu vechja o piattata ch'è avaria toccu a so menti un bellu ghjornu, o s'è a mutivazioni hè, à cortu o mezu andà, di truvà una piazza abbastanza stabuli. Ùn si sà mai, postu ch'elli pudariani essa titularizati par sempri, s'è a crisa ùn pianta d'impeghjuriscia. Infini, «tuttu vè bè», com'è sempri. ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Si rire est le propre de l'homme, ricaner serait-il le propre du footballeur du PSG? La question a divisé la twittosphère française après la peu glorieuse prestation de Christophe Galtier et Kylian Mbappé le 5 septembre 2022. Lors d'une conférence de presse, Paul Larroutrou, journaliste à LCI, souhaitait revenir sur la question des déplacements en jet du PSG pour les matchs de Ligue 1, notamment à l'occasion de sa rencontre contre Nantes, et sur la proposition formulée par Alain Krakovitch, directeur de TGV-Intercités, de déployer pour le club une offre TGV adaptée à ses «*besoins spécifiques*». L'entraîneur et l'attaquant du PSG affectaient alors un grand fou-rire, démontrant au passage combien ils ont eu raison de chercher à s'illustrer sur une pelouse plutôt que de vouloir brûler les planches. Puis, mi-ironique, mi-pète-sec, Christophe Galtier rétorquait «*on est en train de voir si on ne peut pas se déplacer en char à voile*». Humour? Alors que les Français sont invités de manière pressante à ne négliger aucun geste, si infime soit-il, pour économiser énergie, carburants et tenter de freiner les conséquences du changement climatique, la sortie, jugée un brin trop méprisante, n'a vraiment pas été du goût de tous. Même s'il s'est bien évidemment trouvé du monde, chez les obscurs et les sans-grade comme chez des personnes bénéficiant d'une tribune médiatique, pour voler au secours de l'entraîneur du PSG, dénoncer l'insupportable dictature des écologistes voire entonner des couplets climatosceptiques. De quoi? Qu'est-ce? Imaginez-vous des stars du foot français prenant le train, comme le commun des mortels? D'autres équipes, au moins tout aussi prestigieuses, le font pourtant. Il faut croire que certains ont une bien curieuse conception de l'exception française. Tout le monde ou presque est donc venu dire la sienne, du président de la Fédération française de char à voile jusqu'à Elisabeth Borne, en passant par un quidam manifestement peu au fait de la géographie affirmant qu'on n'aurait pas fait tant d'histoires si la réplique avait émané d'un président de club corse et non de celui du PSG... De fait, si Alain Krakovitch avait suggéré une offre TGV, adaptée ou non, à l'attention de l'ACA ou du SCB, il y aurait eu matière à rire, et de bon cœur. ■ EM

Alain Krakovitch @alainkrakovitch · 4 sept. Paris-Nantes est en moins de 2 heures en @TGVINOUI. @PSG_inside, je re-re-renouvelle notre proposition d'offre #TGV adaptée à vos besoins spécifiques, pour nos intérêts communs : sécurité, rapidité, services et éco mobilité 🌍👍

Maxime Combes @MaximCombes · 5h Derrière la polémique #PSG, "c'est la question de la fin des privilèges des consommations ostentatoires et insoutenables. Elles vont devenir insupportables et être mises à l'index".

Bon Pote @BonPote · 4 sept. En réponse à @alainkrakovitch @TGVINOUI et @PSG_inside Pour ceux qui disent que c'est impossible, les joueurs de Liverpool, Ajax, etc. le font. Pourquoi pas ceux du PSG ? Le transport en train est entre 20 à 50x moins polluant que l'avion. Le changement climatique concerne tout le monde.

R.M @XolteRM · 21h Bah allez emmenez le PSG Gare de Lyon à l'heure de pointe un samedi en plus de créer une émeute ils vont avoir du retard à cause de la SNCF 👍 débilite sur débilite tirez plutôt sur les milliardaires en jet privé pas une équipe de foot

Colin Champion @ColChampion · 1h Non. Ce n'était pas une blague de "mauvais goût". C'était un révélateur de votre niveau de conscience écologique, de votre déconnexion et de votre mépris vis à vis de la population. #CharAVoileGate #PSG

BFMTV @BFMTV · 13h Christophe Galtier sur les déplacements du PSG: "C'était une blague de mauvais goût"

Sport · Voir plus

BFMTV @BFMTV · 19h La Première ministre Elisabeth Borne appelle le PSG à "prendre conscience de la situation"

Bertrand Hadet @bertrandhadet · 5 sept. Je vous rappelle que depuis des années le #PSG évite des trajets inutiles en sortant en 8e de finale de #LDC. #empreintecarbone #charavoile

Saturne29 @saturne001 · 20h Si l'entraîneur d'Ajaccio, Lorient, Nantes etc.. avait fait ce trait d'humour ça serait passé comme une lettre à la poste, on en ferait pas tout un foin.

HUMEUR

Alors, on danse !

La danse a de nombreuses vertus. Elle stimule l'organisme, renforce le cœur, améliore le sommeil. Outre ses bienfaits physiques, la danse est aussi connue pour favoriser notre bien-être psychologique. Et c'est certainement ce dernier avantage qui doit être mal apprécié par celles et ceux qui ont récemment dépensé tant d'énergie à diffuser et à commenter une vidéo dans laquelle on voit la première ministre finlandaise en train de se déhancher avec joie lors d'une fête privée.

D'autres personnalités publiques ont été filmées, à leur insu, comme Boris Johnson, alors maire de Londres, exécutant une danse indéterminée dite du sabre laser, ou bien Donald Trump se trémoussant sur quelques accords de YMCA à la fin de ses meetings. De ces danseurs d'un jour, n'a été retenu que le côté comique des situations. Jamais leurs fonctions n'ont été remises en cause. Mais de la danse et la tenue vestimentaire de Sanna Marin combien de devises sexistes ou suspicieuses?

Quels enseignements tirons-nous de ces mots lus et entendus à propos de ces images volées?

Premièrement que nous savons aujourd'hui qu'en Finlande, une femme au parcours politique impressionnant, est la plus jeune Première ministre, au monde. Ceci, pouvant permettre à qui le souhaite de se targuer d'avoir une culture générale qui va bien au-delà des limites de son portable ou des frontières de son pays.

Deuxièmement, et sans aucun humour, qu'accomplir un mandat politique supposerait de facto, à qui exerce cette charge, de se donner corps et âme à sa fonction, 24 heures sur 24, et de renoncer à «*aspire à la joie, à la lumière et au plaisir au milieu des nuages sombres*» comme le dit Sanna Marin.

Troisièmement, quatrièmement, que le combat n'est pas terminé et qu'il faut encore dénoncer cette idée malsaine qui voudrait faire croire que les compétences d'une femme peuvent être évaluées à sa façon de gérer ses agendas professionnel, familial et personnel.

Enfin, qu'aucune femme -quelle que soit sa fonction- ne doit être contrainte de justifier sa manière de s'habiller, de se coiffer, de se mouvoir pour ne plus être insidieusement, sexistemement, jugée inexpérimentée, écervelée ou dévergondée.

«*Je considère comme gaspillée toute journée où je n'ai pas dansé*» disait Zarathoustra. À titre personnel, j'invite toute personne qui continue d'enfermer les femmes dans leur seule condition féminine, à se mettre à la danse dès cette rentrée. ■ **Dominique PIETRI**

ÉCONOMIE

LE LIÈGE INSULAIRE REPREND RACINE



Photos Silvacoop

Production historique en Corse, le liège a longtemps été délaissé. Depuis 2016, la Silvacoop, unique coopérative forestière de l'île, a entrepris de nombreuses actions pour booster la filière, qui affiche désormais des résultats encourageants.



Photo Silvacoop

« Le liège est sous-exploité, alors qu'il a l'avantage d'être facilement mobilisable »

La silhouette de ce chêne-liège si particulier fait partie intégrante de nombreux territoires corses, qu'il illumine au fil des saisons. Mais outre se ravir de sa beauté, les insulaires ont, de longue date, su exploiter ses richesses. Tant et si bien que le liège représentait au milieu du xx^e siècle une production fructueuse de 3000 à 4000 tonnes levées par an. Il faut dire que sur les suberaies sont très présentes sur l'île, grâce à des conditions climatiques particulièrement adaptées à cette essence qui aime la lumière, les hivers doux et l'humidité de l'air. Mais au fil du temps, faute d'investissement et d'engagement de la part des propriétaires de ces forêts de chênes-liège et des acteurs économiques, la filière a été délaissée, provoquant abandon des parcelles et effondrement de la main d'œuvre. Pourtant, cette ressource au potentiel énorme représente encore plus de 60 000 hectares en Corse, dont 98 % appartiennent à des propriétaires privés. Une caractéristique qui rend la gestion plus difficile, surtout quand on sait que beaucoup de propriétaires ne possèdent que de petites superficies qu'ils n'ont pas forcément les moyens d'entretenir. Créée pour mutualiser les forces et moyens de l'ensemble de ses propriétaires forestiers adhérents (voir par ailleurs), la Silvacoop a rapidement souhaité mettre un accent particulier sur le liège insulaire afin d'inverser la tendance. « Le liège est sous-exploité, alors qu'il a l'avantage d'être facilement mobilisable », indique Julien Rogé Laurino, animateur liège au sein de la coopérative. « Il y a eu un gros coup de mou entre 2008 et 2018, parce qu'on a eu la concurrence des bou-

chons plastique et des bouchons en verre. Le prix d'achat des industriels a baissé, tout comme la demande en liège, explique-t-il. Et puis, aussi, il n'y avait plus de porteur de projet au sein de la filière en Corse ». C'est donc grâce à un travail de longue haleine que la Silvacoop a au fil des ans réussi à réinsérer la filière dans les débats régionaux. « Aujourd'hui, nous sommes en partenariat avec l'Office de développement agricole et rural de la Corse [Odar] qui nous finance beaucoup de choses, comme des travaux pour que les propriétaires puissent remettre leurs parcelles en état, les documents de gestion pour le propriétaire ou encore des postes à la coopérative, détaille Julien Rogé Laurino. La coopérative a aussi inséré le liège au niveau national, notamment durant les assises de la forêt et du bois où, avec d'autres exploitants de liège du continent, nous avons réussi à faire entrer le liège comme essence d'avenir. Cela nous a permis de débloquer des subventions industrielles mais aussi environnementales pour les plantations et leur entretien ». Plus loin, ce jeune technicien forestier indique que de nombreuses actions sont entreprises par la coopérative pour redynamiser le secteur sur l'île et en refaire une activité économique rentable. Nécessitant une certaine technicité, la levée du liège, qui s'effectue chaque année du 15 mai au 15 août, impliquait jusqu'alors de faire appel à une main d'œuvre coûteuse. « Nous sommes encore dépendants de travailleurs étrangers, car en Corse nous n'avons quasiment plus personne qui peut faire la levée de liège à la hache. Historiquement, nous avons toujours fait venir des ouvriers espagnols mais cela coûtait très cher et

SILVACOOP: UNE COOPÉRATIVE CRÉÉE PAR ET POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS INSULAIRES

La Corse est la région métropolitaine la plus boisée de France, avec près de 64 % de l'île recouverte de forêts.

Un potentiel longtemps très peu exploité, à cause de la topographie accidentée de son territoire, mais aussi du fait que 86 % des forêts corses appartiennent à des propriétaires privés. Plus que partout ailleurs. Parfois isolés et souvent possesseurs de toutes petites parcelles, ces propriétaires n'avaient en effet pas toujours les moyens de valoriser leur patrimoine forestier. C'est pourquoi la Silvacoop, unique coopérative forestière de l'île, a été créée en 2013. «Elle est née à l'initiative de sept propriétaires. Le but était de regrouper des propriétaires, leurs terrains forestiers et leurs ressources pour exploiter la totalité, explique Julien Rogé Laurino. Le principe c'est de rassembler des forces et des moyens au sein d'une structure, pour pouvoir avoir plus de ressources, plus de possibilités financières, et pouvoir faire en sorte qu'un petit propriétaire qui n'a que 5 ou 10 hectares ait les mêmes capacités qu'un propriétaire de 800 hectares. C'est une sorte de mutualité». En effet, peu importe la taille de ses parcelles, chaque propriétaire est actionnaire de la Silvacoop dans laquelle il possède des parts sociales. Sept d'entre eux constituent en outre le conseil d'administration. Une recette qui marche puisque la coopérative compte aujourd'hui 130 propriétaires, représentant près de 4500 hectares en gestion. Ils sont au quotidien accompagnés par les trois salariés et deux bureaux de la Silvacoop répartis entre les deux départements. «Nous gérons toutes les essences qu'un propriétaire peut avoir sur son terrain. Nous prenons ses doléances pour savoir ce que lui veut faire de sa forêt, nous lui proposons des choses en fonction de ses ambitions et nous l'aidons ensuite à mettre en place ses plans et à gérer ses travaux», dévoile encore l'animateur liège de la coopérative. ■ MP

Il faut au préalable attendre que l'arbre atteigne 25 à 28 ans pour espérer faire une première levée

puis c'était compliqué car ils venaient au maximum durant un mois et demi. Cette année, nous avons choisi de faire venir trois ouvriers sardes à qui on a sous-traité le plus gros de notre exploitation. Ils sont plus proches de nous, donc cela est plus facile. Nous avons fait une petite campagne pour essayer ces ouvriers et notre nouveau partenariat et cela s'est plutôt bien passé». Afin de valoriser l'emploi et le savoir-faire insulaires, en 2021, la Silvacoop a également fait le choix de faire l'acquisition de trois machines Coveless qui permettent de mécaniser la levée de liège. «En une journée, avec cet appareil, une personne peut être formée, même si elle n'a jamais fait de forêt de sa vie. C'est très facile, se réjouit Julien Rogé Laurino. Nous avons fait une formation au lycée agricole de Sartène en juin 2021 durant laquelle nous avons initié dix entrepreneurs forestiers avec qui nous travaillons sur le chêne vert. Derrière, nous leur avons proposé des chantiers de levée de liège mécanisés cet été. Cela a été une année d'expérimentation pour eux car ils ont pu tester la rentabilité de ces chantiers». Forte de ces succès, la Silvacoop espère bien désormais faire de plus grosses campagnes dès l'année prochaine. Pour ce faire, l'enjeu sera aussi de faire comprendre aux propriétaires les intérêts à exploiter leur parcelle. La production de liège est en effet un chantier au long cours car il faut au préalable attendre que l'arbre atteigne 25 à 28 ans pour espérer faire une première levée. «Mais celle-ci va donner du liège mâle qui est de très mauvaise qualité», souligne en outre Julien Rogé Laurino en dévoilant que celui-ci ne pourra être utilisé que pour des usages secondaires tels

que l'isolation. «Ce n'est pas quelque chose qu'on va pouvoir acheter très cher au propriétaire, ce n'est pas très rentable à lever, confie-t-il. Mais Silvacoop arrive à mobiliser des financements pour lever cette ressource, même si elle est à perte». Une fois cette première levée réalisée, la suivante, de liège femelle [dont on pourra notamment se servir pour fabriquer des bouchons], ne pourra se faire qu'une dizaine d'années plus tard. Le temps de laisser le temps à l'inextricable maquis de se refaire une place et de dissuader certains d'entretenir leurs parcelles. Afin d'éviter cet écueil, après avoir aidé les propriétaires à remettre les terrains en état, la Silvacoop reste à leurs côtés pour continuer à gérer ceux-ci. «Les propriétaires n'auront donc pas à aller sur le terrain ou à chercher des exploitants pour nettoyer. La coopérative s'occupe même des dossiers Odarc et des financements. Ce sont des possibilités qui permettent au propriétaire de garder sa parcelle propre sans avoir vraiment à s'impliquer», précise-t-il encore. Avec ce type d'appuis, la coopérative ambitionne de rassembler le maximum de propriétaires en son sein. Un objectif que Julien Rogé Laurino s'astreint à atteindre au quotidien en proposant des animations auprès des aînés. D'ores et déjà, la campagne 2022 est venue concrétiser ce travail de structuration de la production insulaire à un niveau industriel puisque la récolte est en nette progression. Six ans après ses premiers travaux entrepris sur le liège, Silvacoop annonce en effet que la production a été multipliée par huit et atteint aujourd'hui 600 à 700 tonnes de liège levé par an. ■ Manon PERELLI

PHOTOGRAPHIE

CHASSEUR D'ORAGES

*Fasciné par les éclairs et les clichés qui peuvent en être
capturés, le photographe ajaccien*

Pierre-Mathieu Paolini chasse les tempêtes depuis 2017.

Récemment, grâce à cette passion qui le conduit

partout dans l'île, le jeune homme a fait les

Unes de nombreux médias du monde

entier après la tempête du 18 août

avec son hypnotisante photo du

monstre prêt à avaler

les îles Sanguinaires.

Ouand un éclair déchire le ciel corse, Pierre-Mathieu Paolini n'est jamais bien loin. Armé de son appareil photo, le jeune homme sillonne sans relâche les routes de l'île pour capturer de magnifiques clichés, quelle que soit l'heure ou la saison. «J'ai commencé à apprendre la photo tout seul à 13 ans, et depuis je n'ai plus jamais arrêté», se souvient cet Ajaccien de 25 ans, manager dans une grande surface. «*Ce qui me plaît, c'est de capturer le moment et de pouvoir le faire partager aux autres. Mais si j'ai fait un peu de photos de mariages et des choses comme cela pendant un temps, ce n'est pas ma passion. Désormais, je ne fais plus que des photos d'orages*», ajoute-t-il. Chauffeur routier de formation, c'est en 2017 que celui qui se définit aujourd'hui comme un chasseur d'orages a commencé à prendre la route pour écumer les tempêtes qui frappent l'île. «*Tout me passionne dans les orages. C'est l'adrénaline quand il arrive, le fait de ne pas savoir où la foudre va tomber, si on est bien placé pour la prendre en photo... En fait, on sait par avance la composition que l'on va pouvoir faire, avec par exemple les îles Sanguinaires derrière, mais on ne sait pas quelle foudre va tomber ou même s'il risque d'y avoir une trombe. On part pour faire une photo, mais on ne sait jamais laquelle on va ramener, c'est ce qui est plaisant. Et quand on revient avec une belle image, on est ravi*», s'enthousiasme-t-il. Pour apprendre à chasser les orages, le jeune homme a pu s'appuyer sur l'aide précieuse de l'un de ses amis, créateur de la page Facebook de prévisions Corse Évènements Météo. «*C'est lui qui m'a formé à capturer les orages. Et depuis, c'est ensemble que nous parcourons la Corse à la recherche des orages. Nous ne loupons rien*», glisse-t-il



Photos PM Paolini

«Tout me passionne dans les orages. C'est l'adrénaline quand il arrive, le fait de ne pas savoir où la foudre va tomber, si on est bien placé pour la prendre en photo...»

malicieusement. Une quête dans laquelle rien n'est laissé à l'improvisation. Au-delà de la photo, le jeune homme est en effet bien évidemment un grand passionné de météorologie. *«C'est la base pour être chasseur d'orages, sinon on ne comprend rien et on loupe les orages. La photo, c'est bien beau, mais je passe des nuits entières à observer les modèles pour ne rien louper. Il faut quand même s'y connaître pour savoir où un orage va atterrir, sinon on loupe tout»*, explique-t-il en abondant : *«Nous sommes en permanence connectés à un site sur lequel nous avons accès à huit modèles de prévisions météorologiques. Après, nous faisons des calculs, beaucoup de moyennes et on voit ce qui a le plus de chances d'arriver, le lieu, ou encore l'heure approximative»*. Grisé par ce sentiment de ne jamais savoir où l'on va être le lendemain, ce matin-là Pierre-Matthieu Paolini guette d'ailleurs un orage qui s'est formé au large de l'Espagne. *«On sait qu'il va toucher la côte ouest de la Corse, mais on ne sait pas si ce sera*



«Je ne sais pas si je pourrais un jour reprendre une telle photo, aussi belle, avec l'arcus aussi bien prononcé. Un nuage aussi beau, c'était exceptionnel et magnifique»

Ajaccio, Bonifacio ou encore Roccapina. Donc nous suivons les radars et nous nous tenons prêts à partir vers midi quand nous saurons quelle direction il prend», avertit-il. Guidé par sa passion débordante, le photographe n'hésite ainsi jamais une seconde à tout lâcher et à partir à l'autre bout de la Corse si l'orage promet d'être beau. «La Corse est un bon environnement pour chasser les orages car on peut y faire de superbes photos qu'on ne pourrait pas faire ailleurs puisque nous avons des paysages très différents comme les Sanguinaires, Roccapina, les falaises de Bonifacio, des lieux qui sont uniques. Niveau photo, nous sommes gâtés par rapport à la beauté de la nature. Par contre les orages, eux, sont devenus beaucoup plus rares mais plus violents et plus esthétiques. Et puis aussi, chez nous quand on veut aller d'une vallée à une autre, il faut beaucoup de temps; donc vu la vitesse à laquelle arrivent parfois les orages on peut facilement les rater», souffle-t-il en précisant également suivre quelques consignes de sécurité élémentaires: «Lorsqu'on reçoit des grosses gouttes, on rentre dans la voiture immédiatement car cela veut dire que l'enclume de l'orage est au-dessus de notre tête et que la foudre peut tomber à tout moment sur nous. Et puis, bien sûr, on ne s'abrite jamais sous un parapluie car on augmente le risque de se faire foudroyer». Après de longues heures à sillonner les routes, le jeune chasseur d'orages affiche déjà sur sa page Facebook, Paolini Photography, un beau palmarès. Des centaines de clichés, plus hypnotisants les uns que les autres, qu'il se refuse toutefois à commercialiser pour le moment. «Parfois certains magazines m'achètent des photos, mais cela se fait à leur demande. Personnellement, je ne fais pas de démarche pour vendre mes photos, je fais avant tout cela par passion», sourit-il en confiant toutefois qu'il rêverait de pouvoir vivre un jour de sa passion. Belle récompense, le cliché inédit qu'il a capturé au matin du 18 août (voir encadré), peu avant que la tempête meurtrière ne frappe l'île, a fait le tour du monde. Outre de très nombreux médias français, beaucoup de médias internationaux comme le New York Times l'ont sollicité. «Cela fait plaisir, on est fier. C'est la photo la plus spectaculaire que j'ai pu prendre, car c'est quelque chose qui n'apparaît pas tous les jours. Je ne sais pas si je pourrais un jour reprendre une telle photo, aussi belle, avec l'arcus aussi bien prononcé. Un nuage aussi beau, c'était exceptionnel et magnifique», lance-t-il ravi, même si au quotidien il avoue que ce sont bien les éclairs qui le fascinent. Une passion dévorante qui l'anime au point de le tenir éveillé des nuits entières. Prêt à partir à la chasse du prochain orage. ■ Manon PERELLI



Photos PM Paolini

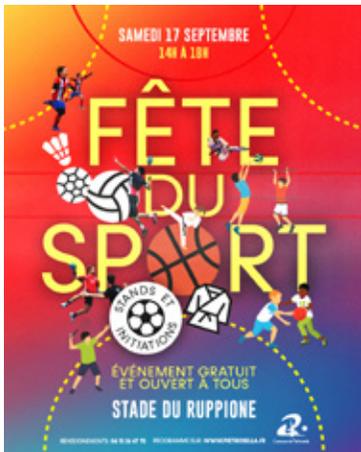
JOUR DE TEMPÊTE

De la tempête meurtrière du 18 août dernier, c'est sans doute ce cliché que l'on gardera en mémoire. Face à Pierre-Mathieu Paolini, un monstre noir semble prêt à avaler les îles Sanguinaires. Une photo aussi époustouflante que terrifiante que le jeune chasseur d'orages n'imaginait pas capturer ce jour-là. «La veille, nous avons vu que sept de nos modèles de prévisions météorologiques ne prévoyaient rien de spécial, mais que le huitième prévoyait un phénomène très violent, avec de grosses rafales de vent. Au départ, nous n'y avons pas cru, nous pensions que c'était un bug puisqu'il était le seul à voir cela et qu'il prévoyait quelque chose qui ne s'était jamais passé en Corse. Le soir, j'ai attendu une nouvelle mise à jour et j'ai vu que ce fameux modèle maintenait cet épisode. Cela m'a surpris parce qu'il se trompe rarement, mais encore une fois, il était seul à le prévoir. Le lendemain, je me suis levé à 4 heures pour aller travailler et j'ai alors vu qu'un orage se formait en mer, mais je ne savais toujours pas s'il allait passer entre la Corse et le continent ou directement sur l'île comme le prévoyait le modèle. Et puis à 6 heures j'ai vu qu'il arrivait sur la Corse et je suis donc rapidement parti vers le site de la Parata. Et bingo, j'étais là où il fallait», raconte-t-il. Mais si le jeune photographe a été fasciné par le spectacle qui s'offrait devant lui, il en a aussi été quitte pour une bonne frayeur, ne s'attendant pas à une telle violence au moment où la tempête a touché terre: «On voyait au radar toute une ligne très rouge, ce qui signifie un orage actif sans qu'il ne soit très violent. Et d'un coup, à une quinzaine de kilomètres des terres, il a formé un «bow écho», c'est-à-dire qu'il y a une espèce de crochet qui s'est formé, ce qui marque la rencontre de tous les vents et une accélération. Tout cela a créé un arcus à l'avant, signe que l'orage accélère et que les vents deviennent violents, avec des rafales qui descendent sur terre et détruisent tout. C'est seulement quand on a vu cela au radar qu'on a compris qu'on allait faire face à un phénomène violent. Mais sur place, jusqu'à 5 minutes avant la fameuse photo, on ne voyait rien. Le ciel était juste gris. Et d'un coup l'arcus qui avançait à 200 km/h est apparu et a foncé sur nous. C'était impressionnant. Entre la photo et le moment où il est arrivé sur moi, il ne s'est même pas écoulé deux minutes». Ensuite, il s'est agi de se mettre à l'abri rapidement. «Une fois ma photo prise, je suis parti en courant vers ma voiture qui n'était même pas à 15 mètres, mais je n'ai pas eu le temps d'arriver. Du coup, les portes étaient verrouillées par le vent, il était impossible de les ouvrir. Nous avons dû nous abriter en dessous de la voiture, pas le choix. Nous avons eu très peur, même si le vent violent n'a duré que moins de cinq minutes, après nous avons pu nous abriter dans la voiture», se souvient-il encore. Un peu secoué, le chasseur d'orages découvrira bientôt la puissance de sa photo qui suffit à elle seule à décrire toute la violence de ce jour de tempête qui secoua la Corse. ■ MP

LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE

L'Office de l'environnement intensifie son implication

Le service « Développement durable de la mer » de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) s'est rapproché de l'unité Polmar de la Direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC) afin de nouer un partenariat en vue de la lutte contre la pollution marine. Le but est d'initier d'une part des formations ainsi que l'acquisition de matériels spécifiques pour la lutte contre les pollutions marines. Mais au delà de ces aspects, il s'agit plus encore de mener un travail de fond sur l'ensemble des émissaires du littoral afin de pouvoir agir en amont sur les déchets se déversant en mer, d'autant plus nécessaire que l'urbanisation croissante du littoral s'est traduite par une augmentation du volume des effluents. Orientées sur un aspect pratique et opérationnel, les formations seront dispensées par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre). Créé en 1978 après le naufrage du navire pétrolier Amoco Cadiz et la marée noire déversée sur les côtes du Finistère qui en avait résulté -aujourd'hui encore considérée comme une des plus grandes catastrophes écologiques de l'histoire- afin d'améliorer la préparation à la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux et renforcer le dispositif d'intervention français, le Cedre, mis en place début 1979, est responsable, au niveau national, de la documentation, de la recherche et des expérimentations concernant les produits polluants, leurs effets, et les méthodes et moyens spécialisés utilisés pour les combattre. Les formations qu'il dispense « *apporteront aux participants une connaissance concrète et pratique des techniques et équipements de lutte disponibles aujourd'hui pour affronter ce type de crise. Elles s'adresseront aux personnels communaux, aux socio professionnels (pêcheurs/aquaculteurs), aux pompiers ainsi qu'aux bénévoles de la SNSM* » indique l'OEC pour qui « *La mise en place de ce partenariat avec les services de l'Etat représente une réelle nécessité comme en témoignent les différents accidents survenus les dernières années en Corse pour pouvoir initier une lutte cohérente et structurée contre tous les types de pollutions marines* ». Le travail sur les émissaires consistera à analyser la matérialisation de la dispersion et de la dilution des effluents sans compromettre la qualité des eaux littorales et du milieu notamment au niveau des stations d'épuration. ■ AN



ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

La halle des sports de Pietrosella bientôt inaugurée

En raison de la diversité des activités sportives qu'il permet, le territoire de la commune de Pietrosella attire de nombreux sportifs, venus notamment d'Ajaccio. De plus, la population de la commune augmente chaque année, l'école du Ruppione affiche complet et les besoins en infrastructures sportives ne cessent donc de croître. Après avoir mis en place un parcours santé avec une dizaine d'agrès, un espace fitness de plein air, un parcours VTT pour enfants, un city-stade et des boulodromes, la municipalité avait lancé en 2020 un projet pour la réalisation d'une halle des sports. Le chantier, d'un montant de plus de 5 M€, est désormais achevé. L'édifice, d'une superficie de près de 2000 m², avec une salle principale multisports de plus de 1300 m² équipée d'une tribune de 250 sièges, une salle d'arts martiaux et un mur d'escalade, est destiné

à permettre la pratique d'une dizaine de disciplines et à accueillir des compétitions sportives professionnelles. Afin de mieux promouvoir cette nouvelle offre, Pietrosella organise, à l'occasion de l'inauguration de la halle, sa première Fête du sport, le 17 septembre. L'après-midi sera consacrée à la découverte des clubs et associations qui proposent des activités sportives sur la commune en intérieur comme en extérieur, tout public confondu. Chaque acteur sportif tiendra un stand d'information et d'inscription à son activité sur le stade communal puis proposera des initiations gratuites à sa pratique sportive. ■ AN

Programme complet disponible sur le site de la mairie : www.pietrosella.fr

Les chiffres de la semaine

0,00

euro, c'est le tarif désormais appliqué au restaurant universitaire par le Centre des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Corse pour le menu social étudiant. Une mesure applicable à tous les étudiants de l'Université de Corse, qu'ils soient boursiers ou non, sur toutes les installations de restauration du Crous. Cette gratuité des repas est rendue possible grâce à un partenariat avec la Collectivité de Corse qui s'investit à hauteur de 250 000 euros

Les chiffres de la semaine

842 334

passagers, dont 68 617 croisiéristes, ont transité par les ports de Corse en juillet 2022, soit une hausse de 25,88 % par rapport à juillet 2021. Sur les trafics réguliers, la hausse la plus importante concerne le trafic international, en augmentation de 55,94 % contre 2,23 % pour le trafic national. En cumul depuis le 1^{er} janvier 2022, le trafic passagers total s'établit à 2 132 350 passagers, dont 198 590 croisiéristes, soit une hausse de 56,40 % par rapport à 2021.

Les chiffres de la semaine

70%

des télétravailleurs français ressentent du stress au travail au moins une fois par semaine, indique le rapport de l'étude People at work 2022 menée par ADP, entreprise spécialisée dans les solutions de ressources humaines. Pour 54 % d'entre eux, les managers sont moins susceptibles de repérer les problèmes de charge de travail, de stress ou de santé mentale, lorsque l'activité professionnelle est exercée à domicile plutôt qu'au bureau.



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAN-NICOLAO (20230), le 05 août 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MEGAPUBS

Siège social : 905, Route de Timone, Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao

Objet social : Agence de communication tous supports, création de logos, création de sites web et magazine, sérigraphie [verre et bois], objets publicitaires, textile personnalisé.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Mme Sandrine, Christiane PISANI, demeurant 905, Route de Timone, Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/08/2022, il a été constitué une **SAS dénommée :**

MEDYACHT CORSICA.

Nom commercial :

MEDYACHT CORSICA

Siège social : Marine de Sant'Ambrogio - 20260 Lumio

Capital : 10.000 €

Objet : Principalement les activités commerciales suivantes :

- Excursions touristiques en mer par la location de bateaux avec capitaine et organisation d'autres activités de loisirs nautiques ;

- La gestion et le management de bateaux ;

- La promotion des loisirs nautiques en Corse.

Président : M. Alexandre-Jacques, Jean, François, Antoine, Auguste VERNAZZA demeurant 136, rue du Commandant Rolland, 13008 Marseille.

Né le 10 avril 1985 à Marseille (France). De nationalité française.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux Assemblées.

Le droit de votre attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Clauses d'agrément :

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, autre qu'entre associés ou au profit d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, à quelque titre que ce soit et y compris au conjoint est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

CORSICA PROJECT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Bottaccina

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 08/08/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CORSICA PROJECT

Siège : Route de Bottaccina -

20129 Bastelicaccia

Objet : Epicerie fine, vente au détail de fromages, de produits laitiers, de vins et alcools, cafés, thés, chocolats, articles et cadeaux pour la table et autres produits connexes, primeur.

Restauration rapide.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Yoann Cyril LELEZEC, et Madame Julie Hélène, Betty, Mauricette ULLMANN épouse LELEZEC, demeurant Route de Bottaccina - 20129 Bastelicaccia,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/08/2022, il a été constitué une **SASU** à capital variable dénommée : **INSTITUT THERAPEUTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT COMPORTEMENTAL**

Siège social : Les 4 chemins, Immeuble MATTEI, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 100,00

Capital minimum : 1,00

Capital maximum : 500.000,00

Objet : Activités de consultations avec différents professionnels, formations, conférences, intervenant dans différentes structures et locations de bureaux. **Président :** M. Fabien JOUTEL, 29 rue des Turricoli, Bt C1, Résidence U San Gabriellu, 20137 Porto-Vecchio

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé à la possibilité de participer aux assemblées par lui-même ou par mandataire.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Dans les autres cas, cession soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 21/07/2022, il a été constitué une **SAS dénommée :** **SAMMARTINO STE**

Nom commercial : **SAMMARTINO STE**

Siège social : Hameau de Pietrosella, 20167 Alata

Capital : 1000 euros

Objet : Maçonnerie Générale et gros oeuvre du bâtiment

Président : SAMMARTINO Stéphane, Lotissement Monte Nebbio, Hameau de Pietrosella, 20167 Alata

Transmission des actions : Cession libre en cas d'associé unique. Cession soumis à l'agrément des associés en cas de société pluripersonnelle.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux assemblées. **Chaque action** donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter immatriculation RCS Ajaccio.

N° 06

PAISONU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Scopetto

20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à FIGARI du 24/08/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PAISONU

Siège : Route de Scopetto, 20114 Figari

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Julien, André GUISEPPI, demeurant Route de Scopetto, 20114 Figari

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 4 M

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 400 euros

Siège Social : Villa Ornajo - 20260 Lumio

Objet : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Jean-Marc MANCINI, demeurant Route du Stade - Lieu-dit Arnajo - 20260 Lumio.

Apports en numéraire : 400 euros

Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément.

Pour avis,

N° 08

YC RENT FUN

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Poggiola

20167 Peri

Suivant acte SSP du 22 août 2022, il a été constitué une **SAS** dénommée :

Dénomination : YC RENT FUN

Capital social : 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Poggiola - 20167 Peri

Objet : Location et vente de véhicules terrestres et maritimes

Président : M. Cédric SANNA demeurant Lieu-dit Poggiola - 20167 Peri

Directeur Général : M. Yves HUMMEL-RIETHMULLER, 39 Résidences du Golfe du Valinco - 20113 Olmeto

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

K AUDITION AJACCIO

SAS au capital de 10.000 Euros

Siège social :

Les Jardins de Bodiccione A

Bd Louis Campi - 20090 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 25/08/2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : K AUDITION AJACCIO

Siège social : Les Jardins de Bodiccione A, Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio

Objet : Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra-auriculaires et d'embouts.

La vente de matériel médical, le tout, directement ou indirectement.

Durée : 99 ans

Capital : 10000 euros

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter. **Chaque action** donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Cessions libres entre associés. Agrément dans les autres cas.

Président : JAVA, société civile au capital de 3.150.500 euros, ayant son siège social Les Jardins de Bodiccione A, Bd Louis Campi, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 538 512 633, représentée par son gérant, Mr André BALBI.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PIGNA [20220] du 02.08.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : TPVM

Siège : Lieu-dit Morta, 20220 Pigna

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 204.765 euros

Objet :

- Résidence de vacances, location de mobil'homes et chalets, résidence hôtelière avec location de villas.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antoine Jean MARTELLI, demeurant Lieu-dit Morta, Chemin de Cantaretto, 20220 Pigna

La **Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA-SUARELLA (20117) du 05 août 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **BATIMENT SIRBU**

Siège : Lieu-dit Olivaggio, 20117 Eccica-Suarella

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.500,00 euros

Objet : Tous travaux de construction, rénovation et aménagements intérieurs et extérieurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ion SIRBU, demeurant Lieu-dit Olivaggio, 20117 Eccica-Suarella

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO (20090), du 03 août 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :
UN CORPS PARFAIT

Siège social : Résidence Vivaldi II, Immeuble Automne, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

Objet social : Soins de beauté et épilation définitive.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Madame Mélanie, Claire AUNOS, demeurant Résidence Cala di Sole, Bâtiment C1, Rue Elie Exiga, 20090 Ajaccio ;

Monsieur Cédric HUEL, demeurant Résidence Vivaldi II, Immeuble Automne, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI " 2PJS "**

Siège : Capulane - 20213 Castellare-Di-Casinca

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Co-Gérance : Madame PARODI Stéphanie et Monsieur PARA-AUBERT Julien demeurants ensemble à Capulane, 20213 Castellare-Di-Casinca

Immatriculation : RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/08/2022, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : **CFISI - «Conseil Finance Système d'Information»**

Siège social : Lieu-dit La Magninca, Macinaggio, 20248 Tomino

Forme : SAS Unipersonnelle

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social :

- L'exercice d'activités de services à des entreprises et à des travailleurs indépendants, notamment et non exclusivement des activités de portage salarial, de recrutement, de formation, de délégation de personnel, de conseil en informatique et techniques d'information, de conseil en marketing et commercial, de conseil en stratégie d'entreprise et en organisation, lié principalement à la flexibilité et à l'aménagement du temps de travail.

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Présidence : Monsieur Marc Maurice Jean TABARRACCI, demeurant 38, avenue Monclar, 84000 Avignon

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidence.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20/06/2022, il a été constitué une **S.A.S.U.** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ATOM**

Objet social : Location de bureaux, de biens mobiliers et immobiliers

Siège social : ZI de Cantone, 20260 Calvi

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans. **R.C.S** : Bastia

Président : Monsieur Jean-Dominique CIAVALDINI demeurant 7, rue Maréchal Joffre - Calvi (Haute-Corse).

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/08/2022, il a été constitué une **SCI dénommée** : **JOMA IMMOBILIER** **Siège social** : Clos de Vescovato n° 8, Coletello, 20215 Vescovato
Capital : 1.000 € **Objet** : Achats de terrains-édification immeubles et exploitation de ces constructions **Gérance** : M. MANUEL FILIPE OLIVEIRA MORAIS, Clos de Vescovato n° 8, Coletello, 20215 Vescovato **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/08/2022, il a été constitué une **S.A.S.U.** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SKY DIVE 4 SEASONS

Objet social : Commercialisation de saut en parachute

Siège social : Avenue de la République - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans.

R.C.S : Bastia. **Président** : Monsieur Robert BACESCU, demeurant Avenue de la République - Calvi (Haute-Corse).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 août 2022, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **RS 3.0**

Durée : 99 ans

Siège social : C/O Mr ROCCASERRA Roch, Hameau de Furellu, 20167 Afa

Capital social : 1000€

Objet : **La société a pour objet, en France et dans tous les pays :**

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr ROCCASERRA Roch, demeurant Hameau de Furellu, 20167 Afa
Directeur Général : Mme GRANADO Sophie, Thérésa, Lucienne épouse ROCCASERRA, demeurant Hameau de Furellu, 20167 Afa

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/08/2022, il a été constitué une **SAS dénommée** :

DELINCASA

Siège social : Route de la Castagna, Fiori di Spina, 20100 Sartène

Capital : 500 €

Objet : Prestations de petits bricolages, promenade d'animaux de compagnie, assistance administrative, collecte et livraison à domicile de linge repassé, préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions, livraison de courses et commandes à domicile, commissionnement sur diverses commerciales.

Président : Mme GARAUDEL Juliette route de Tizzano, Lieu-dit Cardiccia, 20100 Sartène

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. **Chaque action** donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 02/09/2022, il a été constitué une **Société Civile** présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LOU MAR,**

SIEGE SOCIAL : Résidence Les Amardiens, Rue Commandant Biancamaria, Batiment D1, Ajaccio (Corse)

OBJET : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe sans toutefois pouvoir déroger au caractère civil de l'activité ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Sophie Isabelle Marie HABERT, demeurant Lieu-dit San Cervone, Carbuccia (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 04.08.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associée Unique

Dénomination : **PLB**

Siège : Résidence Les Princes du Golfe, Bâtiment Jérôme, Rue des Révolutions Corses, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1.000 euros

Objet : Epicerie fine, dégustation de produits locaux avec boissons alcoolisées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Bruno, Alexandre, François CUCCU, demeurant Résidence Les Roseraies, Bâtiment D, Lieu-dit Ficabrana, 20620 Biguglia,
La **Société sera immatriculée** au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 22

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 1er Septembre 2022, il a été constitué sous la dénomination sociale «APPLICATION DES CONTROLES TECHNIQUES AUTOMOBILES PUGET» ayant pour sigle «A.C.T.A. PUGET», une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique, ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.

Le **siège social** est fixé à BASTIA [20200], Quartier Recipello, 61, Rue Hector Filippi.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associée unique a effectué un **apport** en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 10.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associée dans la proportion de son apport.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur Laurent, Eddy MOSCARDINI demeurant à BASTIA [20200] Résidence Miot, Bât E, Rue Saint-François prolongée, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/2022 à Poggio-Mezzana, il est constitué une **SCCV** présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV MOSCARECCIE
Forme : Société Civile de Construction Vente

Siège : Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana

Objet : Construction, Vente
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Gérant : Mr Sousa da Silva Jorge Valentin demeurant Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

"Suivant acte SSP du 5/09/2022, il a été constitué une **SAS Canopée**.

Capital : 400 €

Siège social : Lot Ajercaja, 20290 Borgo
Objet : Prise de participation, détention et gestion d'actions ou parts sociales

Durée : 99 ans

Présidence : Monsieur Kevin Chapon, né le 17/05/88 à Saint-Malo [35] demeurant 261, Lotissement Bevinco, 20620 Biguglia

Immatriculation au R.C.S. de Bastia".

N° 25

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 1er Septembre 2022, il a été constitué sous la dénomination sociale «APPLICATION DES CONTROLES TECHNIQUES AUTOMOBILES FREJUS» ayant pour sigle «A.C.T.A. FREJUS», une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique, ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.

Le **siège social** est fixé à BASTIA [20200], Quartier Recipello, 61, Rue Hector Filippi.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associée unique a effectué un **apport** en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 10.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associée dans la proportion de son apport.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur Laurent, Eddy MOSCARDINI demeurant à BASTIA [20200] Résidence Miot, Bât E, Rue Saint-François prolongée, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.



N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 31/08/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHEZ ELIE

Forme : SASU

Capital : 100 euros

Siège social : Rue Daniel Agostini - Les Oliviers - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Activité Conception de plats à emporter et sur place, avec ventes de boissons sans alcool, Célébrations, ... Evénements, Repas, Mariages, Anniversaires sur place et chez les clients privés et publics.

Durée : 99 ans

Président : Mr. Elie EL MIR, demeurant Rue Daniel Agostini - Les Oliviers - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

"Suivant acte SSP du 05/09/2022, il a été constitué une **SAS Alcaline**.

Capital : 400 €

Siège social : 16, rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Prise de participation, détention et gestion d'actions ou parts sociales

Durée : 99 ans

Présidence : Monsieur Patrick Struffi, né le 16 février 1971 à Bastia, demeurant 16, rue Toussaint Culioli - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio".

MODIFICATION GERANT

N° 28

AECN

AVOIS ERRETTES COMPTABLE

2 Boulevard PAOLI

20000 BASTIA

Dénomination :

SCI CASELLA

Forme : SCI

Capital social : 2744 euros

Siège social : 41, Boulevard PAOLI

20200 Bastia

348 934 886 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur PIERRE JOSEPH CASELLA, demeurant Res MONTE STELLO, QUARTIER GIAMBELLI, 20200 BASTIA en remplacement de Monsieur Hubert Aimé CASELLA.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 29

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une décision collective en date du 1er septembre 2022, Madame Joëlle GIRASCHI née le 11/09/1971 à PORTO-VECCHIO et demeurant à PORTO-VECCHIO 20137, route de Palombaggia, Cataracci, a été nommée **Gérante de la société SARL VARDATTU**, société à responsabilité limitée, au capital de 7622,45 euros, R.C.S AJACCIO N°431 314 194, dont le siège social est route de Palombaggia, lieu-dit VARDATTU, 20137 PORTO-VECCHIO, avec date d'effet au 09/09/2021, en remplacement de Monsieur Don Philippe GIRASCHI, gérant décédé le 09/09/2021.

Pour avis,

La gérance.

N° 30

CHANGEMENT GERANT

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mars 2022, les associés de la **SARL LA TRATTORIA DE FURIANI (840 018 048)** dont le siège social est sis Lieu-dit Saint Pancrace - Route de la Marana à FURIANI [20600] ont décidé la modification suivante avec effet au 31 Mars 2022 :

- **Changement de Gérant** : Les associés ont pris acte de la démission de Madame Laurence MONTI de ses fonctions de Gérant et nomment en ses lieu et place Monsieur Didier MONTI demeurant Lieu-dit Saint Pancrace - Route de la Marana à FURIANI [20600].

Les **articles 23 des statuts** a été modifié en conséquence.

Pour Avis

N° 31

LE VOILIER

SARL au capital de 88.032,02 euros

Siège social :

29, Quai Jérôme Comparetti

20169 Bonifacio

335 106 506 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Dominique Claude ANDREANI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant LANTIERI Jean-Baptiste, demeurant Vallée St Julien, 20169 BONIFACIO, pour une durée illimitée à compter du 15 juillet 2022.

Le nom de Monsieur Dominique Claude ANDREANI a été retiré des articles 20 et 22 des statuts et remplacé par celui de LANTIERI Jean-Baptiste, nouveau gérant.

Pour avis,

La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 32

**Corinne ROUDIERE**

Avocat à la Cour

13, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Téléphone : 04.95.32.83.15

Fax : 04.95.32.83.18

Port : 06.09.91.92.86

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision de la gérance du 31 Août 2022, il a été décidé de transférer le **siège social** de la SCI dénommée **A MURTA**, SCI au capital de 1.000,00 euros inscrite au RCS de BASTIA, sous le numéro 797 558 673 de :

* **Ancien siège** : À CERVIONE [20221] - U PENTONE.

* **Au nouveau siège** : Route de MAORA - Golfe de SANTA MANZA - 20169 BONIFACIO.

Pour avis et mention,

Le Gérant.

N° 33

SOCIETE GESTION IMMOBILIERE LORENZI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000.00 €

Siège social : rue du Maréchal Juin

Résidence Flore et Sens

20600 Bastia (Corse)

821 415 650 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du Président en date du 1er septembre 2022, il résulte que :

- **Le siège social a été transféré**, de rue du Maréchal Juin - 20600 Bastia, à Lieu-dit Campo Vallone - Lot numéro 1 - 20620 Biguglia.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 34

SEVINACCE

Société Civile

Au capital de 72.000,00 €

Siège social : Rue Maréchal Juin

Résidence Flore et Sens

20600 Bastia-851360545 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2022, il résulte que :

- **Le siège social a été transféré**, à compter du 01/09/2022, de Rue Maréchal Juin, Résidence Flore et Sens, Bastia (Corse), à Lieu-dit Campo Vallone, Lot 1 - 20620 Biguglia.

En conséquence, **l'article 5** des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 35

CORSICANAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Les Quatre Portes

Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

RCS Bastia 838 123 560

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associé unique de la société à responsabilité limitée CORSICANAT, a décidé de transférer le siège social du Centre Commercial Les quatre Portes, Quartier Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à Galerie Marchande La Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 01/07/2022 et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, L'associé unique.

N° 36

MA.RE.MO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : 11, rue César Campinchi

20200 Bastia-511812489 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2022, l'associé unique a décidé :

- **de transférer le siège social** du 11 rue César Campinchi, 20200 BASTIA au Résidence les Asphodèles, Bât B, Quartier L'annonciade à compter du 01/09/2022, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

AGENCEMENTS INDUSTRIELS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 euros

Siège social : Ld Campo Vallone

Lot N° 1 - 20620 Biguglia

539 324 913 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du premier avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AGENCEMENTS INDUSTRIELS" a décidé de transférer le siège social du LD CAMPO VALLONE, LOT N° 1, 20620 BIGUGLIA au LDT CAPITANA, 20290 LUCCIANA à compter du premier avril 2022, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 38

CORSE GENIE CLIMATIQUE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 €

Siège social : rue du Maréchal Juin

Résidence Flore et Sens

20600 Bastia

841 820 848 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'AGE en date du 1er septembre 2022, il résulte que :

- **Le siège social a été transféré**, de rue du Maréchal Juin - Résidence Flore et Sens - 20600 Bastia à Lieu-dit Campo Vallone - Lot numéro 1 - 20620 Biguglia. En conséquence, **l'article 3** des statuts a été modifié comme suit :

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 39

CORSE THERMIQUE SERVICES

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : Route de l'aéroport

Lieu-dit Mezzana - 20290 Lucciana

812 109 072 RCS Bastia

D'un procès-verbal du Président en date du 1er septembre 2022, il résulte que :

- **Le siège social a été transféré**, de LUCCIANA (Corse), Route de l'aéroport, Lieu-dit Mezzana, à Lieu-dit Campo Vallone, lot numéro 1, 20620 BIGUGLIA. En conséquence, **l'article 3** des statuts a été modifié comme suit :

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

SYGAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 €

Siège social : à Immeuble Le Chypre I

16, Rue de l'Archipel

Résidence des Iles, 20000 Ajaccio

422 831 115 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 22 juillet 2022 :

- **Le capital social a été réduit** et **l'article 9 des statuts** a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq (1622.45) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de quinze virgule vingt-quatre (15.24) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention : Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du vingt-deux juillet, le capital social a été réduit d'une somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze virgule soixante-trois (2591.63) euros par voie de rachat de parts.

Le capital social est donc fixé à la somme de cinq mille trente virgule quatre-vingt-deux (5030.82) euros et divisé en 330 parts de quinze virgule vingt-

quatre (15.24) euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 330 inclus qui, compte tenu des apports effectués se trouvent entièrement attribuées à l'associé unique Monsieur Sylvain GUGENHEIM.

- **L'objet social de la société** a été étendu, à compter 22/07/2022, aux activités suivantes : L'étude, la création, la direction, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises ; L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; Se porter caution, avaliser ou garantir par tout moyen les financements nécessaires aux filiales. La participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture de celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques. L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elle-même pour objet la gestion d'un portefeuille de titres ; Toutes opérations financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions, valeurs de toutes sortes, la gestion de trésorerie du groupe constitué.

- **Le siège social a été transféré**, à compter 22/07/2022, de Immeuble Résidence du Diamant Rue Emmanuel Arène, AJACCIO (Corse), à Immeuble Le Chypre I, 16 Rue de l'Archipel, Résidence des Iles, 20000 AJACCIO.

Les **articles 2 et 3** des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'ajaccio.

Pour avis, la gérance.

Annonces légales**TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**

vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

N° 41

CASAPROM**INVESTISSEMENTS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.400.000,00 euros

Siège social : Rue Maréchal Juin

Lieu-dit Puretti, Bât CASAPROM

20600 Bastia

818 186 892 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 05.08.2022 il résulte que :

Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, **Commissaire aux Comptes titulaire**, et de Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, **Commissaire aux Comptes suppléant**, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, le Président.

N° 42

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04. 95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOU. LO. MA.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 905.000 €

Siège social :

12, Bd Hyacinthe de Montera

(20200) Bastia

R.C.S : Bastia N° 501 960 868

La collectivité des associés en assemblée générale extraordinaire en date du 11 juillet 2022, a décidé de modifier **l'article 2** des statuts et **d'adopter à l'objet social l'activité suivante** : «Location de biens immobiliers de tourisme». Le reste de l'article demeure sans changement.

Pour Avis, La Gérance.

N° 43

ALLEC FERNAND

Les Docks - 10 Place de la Joliette

Atrium 10.5 - 13002 Marseille

CAPO BIANCO

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 1.000 euros

Siège Social : Piazza Avacolo

20228 Luri

RCS Bastia 494 290 299

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 Août 2022, **il résulte qu'en raison de la démission de M. Anthony PAVERANI de ses fonctions de Président** à compter du 05 Août 2022, l'assemblée des associés a acté que : A compter du 06 Août 2022, **est le Président de la société** Melle Marine PAVERANI demeurant 114, Bld Tellene, 13007 Marseille. **Mention sera faite au RCS** : Bastia.

Pour avis,

N° 44

SUD RIVER

SARL au capital de 7700 euros

Siège social : Villa Clémentine

Route de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia

453 172 777 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- **d'étendre l'objet social** à l'activité de conseil en gestion d'établissement hôtelier et para-hôtelier ainsi que la prise en location gérance de tout établissement et de modifier en conséquence **l'article 2** des statuts,

- **de transférer le siège social** du Villa Clémentine - Route de Ghisoni - 20240 GHISONACCIA à : Chez Joseph BARTOLI - Immeuble Crocivivi - ZI de Migliacciaro - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO à compter du ce jour, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 45

SAS LG CORSE COUVERTURE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital social de 1000 Euros
Palavesa 21, Ambacu
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 814 752 994

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 Août 2022

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/08/2022, **il a été décidé de transférer le siège social et de changer dénomination sociale** à compter du 23 Août 2022.

Le siège social est fixé : Lotissement les Lièges, Route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO.

La dénomination sociale : Ancienne dénomination : LG CORSE COUVERTURE.

Nouvelle dénomination : EDIFICA BOIS. En conséquence, les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 46

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par Ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 13 avril 2022, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, **a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire** de la SARL GENTLEMEN BARBER inscrite au RCS d'Ajaccio sous le N° 809 772 312.

N° 47

COTRAC

Société en Nom Collectif
Au capital de 3.048,98 €
Siège social : Route Nationale 193
20600 Furiani-329869242 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 1er juin 2022 et à compter de cette date, il résulte :

1) Transfert du siège social : En conséquence, l'article 4 des Statuts « Siège Social » a été modifié comme suit :

Ancienne mention : « Le siège social demeure établi à FURIANI 20600, Route Nationale 193 ».

Nouvelle mention : « Le siège social demeure établi à Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga ».

2) Nomination en qualité de Gérante, pour une durée illimitée, et en remplacement de M. Jean-Charles CAPIA, de la Société CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est situé à Bastia (20200) - Centre Commercial Port Toga, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président Monsieur Noel DEVICHI.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 48

AVIS

Par assemblée du 25 juillet 2022, les associés de la société **CORSICA TOURISME**, SARL dont le siège est à SAN-NICOLAO (20230) Résidence Pascal Paoli, Moriani-Plage [422530832 RCS BASTIA] **ont décidé d'étendre l'objet à l'activité de** « construction, rénovation, achat, prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de la création et de l'exploitation sous toutes ses formes de toute entreprise d'hébergement hôtelier : location de mini-villas, villas et meublés hôteliers, hôtel, ensemble hôtelier, résidence hôtelière, ainsi que toutes activités s'y rattachant, telles que l'exploitation de tout restaurant, buvette, location et vente d'articles balnéaires, organisation de loisirs, location de salles de séminaires, etc ; acquisition et l'exploitation de tous fonds ou établissements d'hôtellerie et d'activités annexes ou complémentaires ».

N° 49

**ISOLELLA
LOCATIONS SERVICES**
SARL au capital de 8000 €
Siège social : Lieu-dit Ruppione
20166 Pietrosella
Modification au RCS d'Ajaccio
498 138 684

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2022, **il a été décidé d'étendre l'objet social** aux activités suivantes : La location de véhicules terrestres à deux roues, à moteur ou non.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 50

CAMPANO-IMMO
Société Civile Immobilière
Au capital de 3000.00 €
Siège social : Lieu-dit Ogliastrone
Chez Mr MINICONI Pierre
20167 Afa-494 227 374 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2022, **il résulte que le capital social a été réduit d'une somme de 1000€ pour le porter de 3000€ à 2000€** par voie de rachat et annulation de parts. Les articles 7 et 8 ont été modifiés comme suit :

ARTICLE 7 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : « Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 août 2022, **le capital social a été réduit de MILLE EUROS (1000€) pour être ramené à DEUX MILLE EUROS (2000€)**, par rachat et annulation de DIX (10) parts sociales. »

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2000€) euros. Il est divisé en VINGT (20) parts sociales de CENT EUROS (100) l'une, numérotées de 1 à 20.

Les parts sociales représentatives d'apports en numéraire sont totalement libérées à hauteur de DEUX MILLE EUROS (2000€).

Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- Monsieur Guy MINICONI, à concurrence de dix parts, ci 10 parts, Numérotées de 1 à 10, .../...

- Madame Marie Jeanne Ignacie MINI-CONI, à concurrence de dix parts, ci10 parts - Numérotées de 11 à 20, **Total égal** au nombre de parts composant le capital social - 20 parts. »
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 51

GEODO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Etablissements FARDET
2174, Avenue SAMPIERO CORSO
Rond-Point de Furiani, 20600 Furiani
R.C.S. Bastia 848 725 602

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 18/07/2022, **il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 5.000 euros.**

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 10.000 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 15.000 euros.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 52

Selarl XY AVOCATS
26, rue de la Madeleine
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 86 02 05
cabinet@xy-avocats.fr

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2022, les associés de la société **SCI JO-KRIS**, SCI au capital de 1000 €, dont le siège social est à LECCI (20137) 4 Vigna Piana - Lieu-dit Marchetta, immatriculée sous le n° 484 724 687 RCS AJACCIO, ont **donné** quitus de la gestion et **décharge** du mandat du liquidateur, à Monsieur Geoffroy BALTERA, demeurant à LECCI (20137) 4 Vigna Piana - Lieu-dit Marchetta et prononcé la **clôture de liquidation**. Les **comptes de liquidation** ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Liquidateur.

N° 53

LES 4 VENTS
SARL en liquidation
Au capital de 3000 euros
Siège : 29, Quai Brando Del Ferro
20169 Bonifacio
Siège de liquidation :
29, rue Brando Del Ferro
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 538 967 662

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2022 au 29 quai Brando Del Ferro, 20169 BONIFACIO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** COLLETTE Chantal, demeurant Chemin de Tenda - Le Pressoir - 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

LES 4 VENTS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3000 euros
Siège : 29, Quai Brando Del Ferro
20169 Bonifacio
Siège de liquidation :
29, Quai Brando Del Ferro
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 538 967 662

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. **Elle a nommé comme liquidateur** Chantal COLLETTE, demeurant Le Pressoir - Chemin de Tenda - 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé 29 quai Brando Del Ferro. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. **L'article 5 des statuts** relatifs à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 55

CASA BIANCA
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Stade
Lieu-dit San Francesco
20260 Calvi (Corse)
798 846 564 RCS Bastia

- L'associé unique par une décision en date du 30 juin 2022, après avoir entendu le rapport de François ORABONA, liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la **clôture** des opérations de liquidation. - Les **comptes de liquidation** seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 56

DISSOLUTION

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2022, la **SAS AIME PAR M FASHION**, ayant son siège social à 20250 Corté, 12 Cours Paoli, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 892 077 645 a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 02/09/2022, a nommé Madame ALBERTINI Paola, domiciliée au 6 Cours Paoli, 20250 Corté **en qualité de liquidateur** et a fixé le **siège de liquidation** au siège social de la société (12 Cours Paoli - 20250 Corté). Les **actes et pièces** relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 57



SAS RESTAURANT LE FIORENTINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Fratta
20230 San Giuliano
898728795 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 15 Juillet 2022 :

Il a été décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 15 Juillet 2022 et sa **mise en liquidation**.

L'associé unique Vincent BATESTINI demeurant San Gavino, 20230 San Giuliano **exercera les fonctions de Liquidateur** durant la période de liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Lieu dit Fratta, 20230 San Giuliano, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 58

PROSOLEC

508 565 843 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège de la liquidation :
Lotissement Aghja Rossa
20290 Borgo

L'assemblée générale du 31 Décembre 2018 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Patrick VINCENTI de son mandat de liquidateur et prononcé la **clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 59

AVIS

Par délibération du 22 août 2022, les associés du **GFA François ANTONINI** au capital de 1.000 euros RCS BASTIA 821041242 ayant son siège à PANCHE-RACCIA 20270, **ont décidé de dissoudre** le GFA.

N° 60

CONCEPT ETANCHEITE INSULAIRE

534 359 575 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 1000 €
Siège de la liquidation :
Résidence le Cézanne - App 78
Rue Marcel Paul - 20200 Bastia

L'assemblée générale du 31 Décembre 2019 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Damien REMY de son mandat de liquidateur et prononcé la **clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 61

GRISGIU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
9, rue de la Porte Génoise
20137 Porto-Vecchio
837 801 059 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/08/2022, l'A.G.E. a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31/08/2022 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Félix, Léo, Raphaël RAYMOND, demeurant Alzu di Gallina, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé 9, rue de la Porte Génoise, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

SOGNU DI VITA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège : Résidence U Centru
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
Siège de liquidation :
Residence U Centru
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
847 869 419 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 janvier 2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 31 décembre 2021 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane Bernardin, demeurant RESIDENCE U CENTRU, SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé RESIDENCE U CENTRU, SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 63

CHRONOS BTP

SARL en liquidation
Au capital de 45.000 €uros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
492 962 246 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2022 à 18 heures a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Romain, Roland, François SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 64

LE CLOS DES FILAOS

SCI au capital de 357.000 euros
Siège : Rue Albert 1er prolongée
C/O Sarl 2C Investissements
20260 Calvi
RCS Bastia 489 500 660

En date du 31/08/2022, l'Assemblée générale des associés a décidé la **dissolution anticipée** de la Société et sa **mise en liquidation amiable** à compter de ce jour. **Liquidateur** : M. Bernard PALAZY, demeurant 213 Chemin des 3 Mas - 83700 ST RAPHAEL.

Siège de la liquidation : Rue Albert 1er prolongée - C/O SARL 2C Investissements - 20260 CALVI, où les actes et documents seront reçus.

Mention et formalités au RCS de Bastia.

N° 65

CHRONOS BTP

SARL en liquidation
Au capital de 45.000 €uros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
492 962 246 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2022 à 19 heures au siège social a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** M. Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés **et la société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

SARL PENTA TRAVAUX PUBLICS

Au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit San Andria
Route du Village
20213 Penta-Di-Casinca
RCS Bastia Siren : 528750615

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale, en date du 31 décembre 2020 il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter de 31 décembre 2020 à minuit et sa **liquidation amiable** sous le régime conventionnel, conformément à l'article 32 des statuts.

Monsieur CICCOLI Lucien demeurant hameau Occagnano, 20213 SORBO-OC-CAGNANO en **qualité de liquidateur**.

Le **siège de la liquidation** est fixé chez Monsieur CICCOLI Lucien demeurant hameau Occagnano, 20213 SORBO-OC-CAGNANO adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 67

BORELYS

SAS en liquidation
Au capital de 5000 €
Siège social sis :
Hameau Bocca dell'Oru
20137 Porto-Vecchio
814 064 168 RCS Ajaccio.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2020 a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a **déchargé** de son mandat, et a constaté la **clôture** des opérations de liquidation.

Liquidateur : Madame Charlotte ROCHEPEAU, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Bocca dell'Oru.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au RCS d'Ajaccio.

N° 68

GAEC FIOR D'ALISGIANI

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 20280 euros
Siège social : San-Giuliano
20230 San-Nicolao
441506201 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 15 juillet 2022, il résulte que : Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 Juillet 2022 et sa **mise en liquidation**.

L'assemblée générale susvisée a **nommé comme Liquidateur**, Anelise CECCOLI épouse GERONIMI, demeurant San Giuliano, 20230 San Nicolao, Co-Gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

CABINET MUSCATELLI - CRETY - MERIDJEN

Avocats Associés

13, Avenue du Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.35.63 - Email : contact@mcm-avocats.fr**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 11H00 HEURES

A L'AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE, ROND-POINT DE MORO GIAFFERI

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE SUR LA COMMUNE DE BASTIA, Lieu-dit Quartier Saint-Joseph, 9 RUE SAINT JOSEPH, SUR LA PARCELLE REFERENCEE AU CADASTRE SECTION AO, NUMERO DE PLAN 392, POUR UNE CONTENANCE DE OHA 2A 99CA :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER COLLECTIF, EN UN SEUL ET UNIQUE LOT, LES LOTS DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION SUIVANTS :

LES LOTS n° 6 ET 7 :

LOT NUMERO 6 :

Un local situé au rez-de-chaussée, côté Sud-Ouest, ayant son entrée dans le vestibule de l'immeuble,

LOT NUMERO 7 :

Un local au sous-sol, côté Sud-Ouest, ayant son entrée dans la cour.

Mise à prix : **35.000,00 euros**

Poursuites et diligences de :

Le syndicat des copropriétaires du 9, rue Saint-Joseph à Bastia, représenté par son syndic en exercice, la SAS LE KALLISTE société au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 313 182 271, dont le siège social est situé 40, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié es qualité audit siège, habilité à agir par une Assemblée Générale des copropriétaires du 7 décembre 2017.

Pour lesquels domicile est élu au cabinet de Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] - [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : contact@mcm-avocats.fr

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les visites sur place s'effectueront le mardi 11 octobre 2022 de 11h30 à 12h00 par la SCP MICHEL FILIPPI, JACQUES EDOUARD CATTANEO, PHILIPPE DE CASTELLI et SEBASTIEN FILIPPI, huissiers de justice associés à BASTIA.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 20 OCTOBRE 2022 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE CALVI (Haute-Corse)

Dans l'ensemble immobilier dénommé AZUR 1, avenue Sainte Marie figurant au cadastre sous les références AI 249 :

Les biens et droits immobiliers composant :

Le lot numéro 4 : Un appartement de type F4 à gauche en arrivant sur le palier au 1er étage avec un balcon avec loggia, une cuisine, un salon, trois chambres, une salle de bains, une salle d'eau, un WC d'une superficie de 106.95m2

Le lot numéro 11 : Une cave de grenier n°3

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 180.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 06.10.2022 de 11H30 à 12H30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr.

AVIS DE MARCHÉ

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de ALGAJOLA

Code NUTS : FR732

Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Téléphone : 04 95 60 70 47

Courriel : mairie.algajola@gmail.comAdresse profil acheteur : <http://achatspublicscorse.com/>

2. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation et les documents modificatifs :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <http://achatspublicscorse.com/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Les points de contact susmentionnés.

Les dossiers, comportant la candidature et l'offre, doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse : <http://achatspublicscorse.com/>

3. Intitulé et procédure de passation du marché :

Contrat de concession de service de la distribution d'eau potable en procédure ouverte simplifiée en application des articles L3114-8, L3120-1 et suivants, L3126-1 et suivants, R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique [CCP] et aux articles L1411-1 et suivants, L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales [CGCT].

Marché N° 01/2022. Code CPV principal : 65111000

4. Description des prestations :

Contrat de concession de services par affermage pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable pour DOUZÉ (12) années, soit, du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2034.

5. Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères suivants :

* Note technique : 60 points

* Note financière : 40 points

Le détail figure dans le règlement de consultation.

6. Conditions de participation : Pour le détail des rubriques, voir règlement de la consultation

* Habilitation à exercer l'activité professionnelle : extrait Kbis ou document équivalent

* Capacité économique et financière : Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (social, impôt, taxes) et 3 derniers bilans

* Capacité technique professionnelle : description détaillée de l'entreprise [moyens en personnel et moyens techniques, organisation interne, activités principales et accessoires]

* Informations sur les concessions réservées : SANS OBJET

7. Renseignements :

Pour toutes questions d'ordre administratif ou technique, celles-ci devront être transmises directement sur la plateforme dématérialisée via l'adresse <http://achatspublicscorse.com/>.

Une réponse sera alors adressée, sous 4 jours ouvrés au maximum, à tous les candidats ayant retiré le dossier.

La visite du site n'est pas obligatoire et, si elle est demandée, aucune question orale ne pourra être posée. Après avoir prévenu la Mairie, les candidats intéressés devront se présenter à la mairie en vue de la visite organisée le 21/07/2022 à 10h00.

8. Date limite de réception des candidatures et des offres :

Compte tenu de la modification de l'article 3.3.9 du projet de contrat, un règlement de consultation adapté et un projet de contrat modifié auquel est joint l'Annexe n°1-Additif - Valeur résiduelle des compteurs au 31 juillet 2022 ont été publiés. En application de l'article R.2151-4 du code de la commande publique, la date limite de remise des offres est : **Vendredi 16/09/2022 à 16h00**

9. Procédure de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Tél. : 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 2022-06**MARCHÉ FCS LOCATION
DE CHALETS et ARCHE LUMINEUSE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna

Mairie annexe de Porticcio

20166 PORTICCIO-0495252929

commandepublique@mairie-gpp.corsicaProfil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Location, fourniture, pose et dépose, stockage et entretien de chalets en bois et arche lumineuse pour le marché de Noël de Porticcio.

Durée du marché : 3 ans

Procédure de passation : Marché FCS à procédure adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du DCE et de l'avis d'appel à la concurrence sur le profil acheteur

<https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis : voie électronique, voir règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Prix 30% - Valeur technique : 35% - Caractère esthétique : 35%

Date limite de réception des offres : Vendredi 16 septembre 2022 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Instance chargée des procédures de recours et renseignements :

Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/08/2022.

DERNIERES MINUTES

N° 73

FIN DE LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 30/08/2022, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, petite restauration et vente à emporter sis et exploité au 33, rue Cesar Campinchi, 20200 BASTIA, consentie depuis le 27/05/2021 par Madame Marie Françoise NICOLAI née MICAELLI, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 304 607 765 demeurant Costa Sorbu, 20290 VOLPAJOLA au profit de Monsieur Patrick, Olivier FALCONETTI, RCS de BASTIA sous le numéro 900 954 983 en date du 30/06/2021. La résiliation prendra effet à compter du 31/08/2022.

Pour avis

N° 74

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARL LA CAVE CORSE au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Lieu-dit Lucitello à BARBAGGIO [20253] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 798 343 380, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Lionel MORGANTI demeurant avenue Paul Giacobbi - Les Pléiades - Bt A à BASTIA [20600] et fixé le siège de la liquidation Lieu-dit Lucitello à BARBAGGIO [20253].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 75

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARL CORSE SERVICE NETTOYAGE au capital de 8000 euros dont le siège social est sis Lotissement Concia à OLETTA [20232] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 451 895 874, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Stéphane MULTARI demeurant Lieu-dit Lucitello à BARBAGGIO [20253] et fixé le siège de la liquidation Lieu-dit Lucitello à BARBAGGIO [20253].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 76

BORG'AUTO

520 612 342 RCS Bastia

SARL en liquidation

Au capital de 1000 €

Siège de la liquidation :

Lotissement A Sabina - N° 14

20290 Borgo

L'assemblée générale du 31 Décembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexandre NONZA de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

 04 95 32 04 40

N° 77

CASA BIANCA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route du Stade

Lieu-dit San Francesco

20260 Calvi (Corse)

798 846 564 RCS Bastia

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur François ORABONA, demeurant à CORBARA (Corse) Marine de Davia, Lot 221, Curzo, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI (Corse) Route du Stade, Lieu-dit San Francesco.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.



N° 78

ROLE

789 478 401 RCS Bastia

SARL en liquidation

Au capital de 500 €

Siège de la liquidation :

13, Rue Colonella - 20200 Bastia

L'assemblée générale du 31 Décembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur LAZZARINI Alain de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 79

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARL NETTOYAGE MULTI-SERVICES au capital de 1 euro dont le siège social est sis Lot Concia à OLETTA [20232] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 481 131 845, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Stéphane MULTARI demeurant Lieu dit Lucitello à BARBAGGIO [20253] et fixé le siège de la liquidation Lieu dit Lucitello à BARBAGGIO [20253].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 80

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2022 de la SAS AIME PAR M FASHION, ayant son siège social à 20250 Corté, 12 Cours Paoli, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 892 077 645 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur Madame ALBERTINI Paola, domiciliée au 6 Cours Paoli, 20250 Corté, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/09/2022. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis. Le liquidateur.

N° 81



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 02/09/22, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ANAKIN
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : 3 rue du Commandant Luce de Casabianca - 20200 BASTIA

Capital : 2.000 € par apport en numéraire

Objet : Le dépôt de pain, sandwicherie, snacking, petite restauration à emporter ou consommer sur place,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Si la société devient pluripersonnelle, toutes les cessions, sauf entre associés, seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Présidente : Delphine RENON, demeurant Immeuble l'Aiglon, Bât C, rue Capannelle, 20200 BASTIA,

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 82

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DÉPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

AVIS D'INSERTION

Tribunal avant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA.

Informations concernant le débiteur : Thierry DIFRAYA 86 rue Guessières, 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Avis de dépôt de l'état de collocation L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 24/08/2022.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

Fait à Bastia le 24/08/2022.

N° 83



ETUDE ALAIN SPADONI & ASSOCIES A AJACCIO

(Corse-Du-Sud),

3, Avenue Eugène Macchini,

Immeuble « Le Regent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 28 juillet 2022 a été constituée une Société par Actions Simplifiée, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 04 août 2022 référence 2A04P31 2022 N 00375, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : San Francesco
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège : Quartier Dominicacci, BASTELICA [20119]

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers.

Toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières et immobilières en France ou à l'étranger.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Président : François-Joseph D'AMORE, Quartier Dominicacci, BASTELICA [20119]

Immatriculation : RCS Ajaccio

Admission aux Assemblées : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis, Le notaire.

N° 84



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er Août 2022, enregistré à BASTIA le 11 Août 2022, dossier 2022 00021200, référence 2B04P31 2022 A 01091, Monsieur Joseph NEGRI, demeurant à SAINT-FLORENT [20217] Immeuble « Le Lodu », a cédé à la société « L.C.F. NEGRI » société par actions simplifiée, au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217] Résidence de Cisternino - Le Lodu, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 483 136 586, un fonds de commerce de vente de fleurs et compositions florales sis à SAINT-FLORENT [20217] Résidence de Cisternino - Le Lodu, moyennant le prix de 30.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Août 2022.

Les oppositions seront recues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval - BP 215
 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conservation-restauration d'objets mobiliers divers dans les ateliers du Centre de Conservation restauration du Patrimoine Mobilier de Corse de Calvi

Numéro de référence : 2022-8DP-0143

Date limite de remise des offres : 03/10/2022 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/09/2022

Maître Mattea MAZZACAMI Notaire à MONTE, Haute-Corse

Suivant acte reçu par Maître Mattea MAZZACAMI, notaire à MONTE, le 24 août 2022, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 26 août 2022, dossier 2022 00021941, référence 2B04P31 2022 N 00456, la société dénommée DUNE, société à responsabilité limitée, au capital de 30.000 €, dont le siège social est à BORGIO (20290), Centre Commercial, identifiée sous le numéro SIREN 388634 388 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Bastia, a vendu à la société dénommée LC DISTRIBUTION, société par actions simplifiée, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à BORGIO (20290), Centre Commercial Santa Devota, identifiée sous le numéro SIREN 838 283 018 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Bastia, un fonds de commerce de achat, vente, réparation maroquinerie, chaussures, exploité à BORGIO, Haute Corse, dans des locaux sis dans un immeuble cadastré section AN numéro 65, 215 Avenue de Borgo, connu sous le nom de « DUNE », enseigne « DUNE », pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro RCS 388 634 388, moyennant le prix de cent cinquante mille euros (150.000,00 €) ; Entrée en jouissance le 24 août 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Mattea MAZZACAMI, notaire à MONTE, 20290, 4 lot Giudicelli, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BO-DACC), et pour la correspondance en l'office notarial.

Pour unique insertion, le notaire

RESILIATION LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à BASTIA du 1er Août 2018 par Madame VENTURINI Emilienne Veuve VELA [Siren 312 897 689] à Monsieur Dominique AGOSTINI [Siren 493 749 105] d'un fonds de commerce de débit de boissons IVème catégorie, petite restauration à l'enseigne «SNACK IMPERIAL» et sis Route Impériale - Immeuble Saint Joseph sur la commune de BASTIA [20600], a pris fin par résiliation amiable le 13 Mars 2022.

Pour avis

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 mai 2021,

Monsieur Roger Julien MIGHELOTTI, en son vivant retraité, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] EHPAD Casa Serena 3 Chemin du Novacchioni. Né à BASTIA [20200], le 6 décembre 1923. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] [FRANCE], le 18 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 5 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

LOCATION GERANCE

Par acte SSP en date à BASTIA du 1er Août 2022, Madame VENTURINI Veuve VELA Emilienne demeurant Résidence Saint Florent - Bât A4 à BASTIA [20600]. A donné en location-gérance à Monsieur AGOSTINI Julien demeurant Résidence Altega - Route Impériale à BASTIA [20600] - un fonds de commerce de glacier, snack, débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne «SNACK IMPERIAL» - SIREN 312 897 689 sis route Impériale - Immeuble Saint Joseph à BASTIA [20600] pour une durée de 1 an à compter du 1er Août 2022, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, CRPCEN 20024, le 5 septembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la séparation de biens entre : Monsieur Yannick Jean Christian SEGUIN, thanatopracteur, demeurant à BIGUGLIA [20620] 15 lotissement Bevinco, et Madame Angella Marie-Louise FANTOZZI, aumônier, demeurant à BRANDO [20222] 16 lieu-dit Curcianella Erbalunga.

Monsieur est né à MARSEILLE [13000] le 20 septembre 1980,
 Madame est née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT [75013] le 9 janvier 1989.

Mariés à la mairie de BASTIA [20200] le 18 décembre 2010 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

SAS APIS

Capital : 1000 Euros

Siège : 10, Corsu Matra

Le Fort, 20270 Aléria

RCS Bastia 805 079 050

L'AGE en date du 05/08/2022 a constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital et a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution et que l'activité pouvait être poursuivie.

CASA AGATHA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 €

Siège : 3 rue Saint-Nicolas

20169 Bonifacio

RCS : Ajaccio N° 902896687

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 31/05/2022, conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. RCS : Ajaccio.

LE MAQUIS DE SORBELLA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Quartier Vazzina

20142 Quasquara

880 655 907 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

SALDAE

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 152,45 euros

Siège social : Résidence Bureaux Sud

RN 193 - 20200 Bastia

385 332 978 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 30 août 2022, enregistrée à BASTIA le 01/09/2022, Dossier 2022 00022365, Référence 2B 04P31 2022 A 01169, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
 - Donné quitus au Liquidateur Mme AR-CAMONI Claude, demeurant Résidence E Torrette B, 20200 BASTIA et déchargé ce dernier de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

AVIS

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2022 de la société SCI CEPY, au capital de 1.000€, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 830 736 807, dont le siège social est sis : Lotissement La Maraninca, Villa 82 A - 20290 - LUCCIANA, il a été décidé la radiation de la société du RCS de BASTIA (Haute-Corse).

M. Pierre-Yves EMMANUELLI, Président Directeur Général, a été nommé en qualité de liquidateur.

Les actes seront déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

RECTIFICATIF

Additif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 19/08/2022 concernant MASSINI / TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS, ajouter : TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS immatriculée n° 341 090 447 RCS Ajaccio ; Prix global de 150.000 € s'appliquant à l'ensemble des établissements principal et complémentaire.

L.A AGENCY

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.000,00 Euros

Siège social : Maison des Associations

Boulevard Jean Jaurès, 13340 Rognac

903 727 824 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 02 septembre 2022, il résulte que :

- Le siège social de la Société a été transféré de : Villa 15, Résidence les Candilelli, 20166 PORTICCIO, au : Maison des Association, Boulevard Jean Jaurès, 13340 ROGNAC, à compter du 1er septembre 2022.

Pour avis, Le Président.

MICHEL PROSIC NOUVEAU PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE



Photo DR via préfecture 2B

Ancien préfet du Lot, Michel Prosic a succédé à François Ravier à la préfecture de Haute-Corse. Il se définit comme un préfet qui, par choix, privilégie le terrain pour se mettre « au service des territoires ».

François Ravier, qui avait pris ses fonctions en Haute-Corse en juin 2019, a quitté la Corse fin août 2022. Direction la préfecture de la Savoie pour celui qui, durant ces années passées en Corse, aura dû gérer la crise de la Covid 19, bon nombre de catastrophes météorologiques, d'incendies, ainsi que les dernières manifestations violentes en réaction à l'assassinat d'Yvan Colonna. Ange-Pierre Vivoni, président de l'association des maires de la Haute-Corse, a regretté son départ et dit attendre la même disponibilité de la part de son successeur, Michel Prosic, ancien préfet du Lot, nommé le 23 août 2022 à Bastia. Dès les premiers jours de sa prise de fonction, le nouveau préfet de la Haute-Corse a tenu à rencontrer la presse insulaire pour se présenter et évoquer les grandes lignes de l'action qu'il entend mener. Âgé de 51 ans, titulaire d'une maîtrise d'histoire et d'un DEA *États, régions, nations et Europe Occidentale et du Centre*, son parcours dans l'administration s'articule autour de fonctions de préfet, sous-préfet et dans les directions des affaires culturelles. « *Uniquement des postes dans les territoires et non en administration centrale* », explique-t-il en évoquant « *un choix d'être au service des territoires* ».

Il note les points communs entre sa précédente affectation, le Lot, et la nouvelle, comme l'importance du monde agricole, mais également les différences. Dans les prochains jours, il devrait aller à la rencontre des différents acteurs, élus, acteurs du monde économique mais également associatif pour prendre la mesure du terrain: « *J'arrive sur le territoire de façon modeste, je ne connais pas beaucoup le territoire* ». L'objectif affiché est d'être le représentant d'un État stratège et partenaire, pour accompagner le territoire, mais surtout les plus petites collectivités qui n'ont pas forcément l'ingénierie et les services disponibles pour monter des dossiers et de repérer les projets: « *quand il y a un bon projet, il y a toujours des financements, via notamment le PTIC, France 2030, Petite Ville de demain, Action Cœur de Ville...* » Une enveloppe de près de

11 millions d'euros, dont Michel Prosic n'exclut pas de revoir les différents taux de financement, avec la priorité accordée aux projets dont la vocation première est la transition écologique. Pour l'accompagnement des territoires, le nouveau préfet de la Haute-Corse semble s'inscrire dans la lignée de son prédécesseur.

S'agissant de pouvoirs plus régaliens, le représentant de l'État souhaite travailler sur la protection de la population, notamment les plus fragiles, mais également sur la tranquillité publique: lutte contre le trafic de drogue du côté de la délinquance, mais également risque incendie avec comme objectif d'augmenter drastiquement le nombre de communes disposant d'un Plan de sauvegarde communal. Le problème de la divagation animale est aussi dans sa ligne de mire: « *des dossiers à regarder* », avec la possibilité de mener des battues administratives. Les dossiers brûlants qui l'attendent concernent surtout la sécheresse qui touche la Corse depuis plusieurs semaines avec des réserves en eau qui, fin août, avoisinaient les 30 % d'eau brute: renforcement des contrôles et appels au civisme de la population avec pour l'instant des prévisions météo qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration de la situation. Ses différents passages dans les directions des affaires culturelles font également de Michel Prosic un interlocuteur tout désigné dans le dossier de la candidature de Bastia au label de Capitale européenne de la culture 2028. Dossier dont Pierre Savelli, le maire de la ville, lui a déjà parlé, explique le nouveau préfet, qui parle de l'impact important qu'une telle labellisation pourrait avoir sur la ville en termes d'image, mais aussi de rénovation d'infrastructures, balayant d'entrée de jeu l'idée qu'une ville de petite taille ne peut pas y prétendre. Et puis, plus politique, il sera aussi le représentant de l'État qui verra défiler dans les prochaines semaines bon nombre de ministres au vu du dialogue qui vient de s'ouvrir entre la Corse et Paris sur l'évolution des institutions. « *Des discussions qui se font au plus haut niveau de l'État* » précise Michel Prosic. ■ JE

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Y AURA-T-IL DE L'ÉLECTRICITÉ À NOËL?



L'hiver à venir sera rigoureux, ou ne sera pas! Le gouvernement appelle les Français à faire preuve de modération, de sobriété dans leur consommation d'énergies et de carburants. Des objectifs sont fixés, des pistes avancées quant aux moyens d'y parvenir. Mais pour l'heure, chaque solution a son problème et non des moindres.

En cette rentrée 2022, certains songent peut-être déjà aux vacances d'hiver. Mais pour beaucoup, la question de savoir s'il y aura de la neige à Noël reste très secondaire. Une des préoccupations numéro un, à l'orée de l'automne, est plutôt de savoir si, au plus froid de l'hiver, il y aura de l'électricité, du gaz, du carburant, des trains et des autobus. Le 5 septembre, Emmanuel Macron a appelé entreprises et particuliers à la sobriété énergétique avec pour objectif « d'économiser 10 % de ce que nous consommons actuellement ». Selon le président français, pour atteindre cet objectif, une des pistes les plus solides consisterait à « baisser la climatisation quand il fait chaud » puis, l'hiver, à « se caler sur une référence de chauffage autour de 19 °C dans la pièce ». Ainsi, estime-t-il « assez spontanément, le pays pourra atteindre ses objectifs de sobriété et ainsi éviter d'aller vers quelque chose de plus coercitif ». En pratique, toutefois, il semble plus difficile de se montrer « plus sobre, partout ». En effet, selon les derniers chiffres disponibles de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [Ademe], si entre 2016 et 2020 le taux d'équipement des foyers en climatiseurs est passé de 14 % à 25 % [dont 47 % dans le Sud-Est et la Corse], 75 % des foyers n'auront donc pas à faire un choix plus sobre. Quant au chauffage... En 2021, 60 % des Français avaient déjà réduit leur consommation de chauffage pour éviter des factures d'énergie trop élevées, soit 7 points de plus qu'en 2020* ; par ailleurs, près de 12 % des ménages français étaient en situation de précarité énergétique. Difficile de moduler la consommation de ce dont on se passe déjà. Aussi une certaine inquiétude pointe, chez les particuliers comme les entreprises, notamment chez les opérateurs des télécoms, d'autant que parmi les scénarii sur la table, si les économies attendues ne sont pas au rendez-vous, figurent des coupures d'électricité, au cas par cas, pour les entreprises qui consomment le plus ; une baisse de tension appliquée à l'ensemble du réseau [entreprises comme foyers] impliquant un Wi-fi moins performant, un éclairage plus faible

et un temps de rechargement plus long pour certains appareils ; voire le rationnement, avec des coupures tournantes de quelques heures dans les quartiers.

Egalement évoqué, le recours massif au télétravail, dans la fonction publique et le privé, pour réduire les frais de chauffage et d'éclairage et diminuer le nombre de trajets. Ce qui entraînerait cela dit un report de la consommation -et des frais- sur ces foyers censés devenir plus « sobres ». La start-up Citron®** a analysé les consommations de deux personnes lors de journées de télétravail et de journées au bureau. Le constat est sans appel : « la même personne consomme 18 kWh lors d'une journée de télétravail, contre 4 kWh lors d'une journée passée au bureau » et, rapportées sur une année, « et en tenant compte de la rigueur climatique, les consommations énergétiques auraient été de 2413 kWh si l'occupant avait constamment télétravaillé, contre 1308 kWh si celui-ci s'était rendu au bureau lors des journées de travail ». À la clé, une diminution de 22 % de la consommation énergétique pour les entreprises... et pour le salarié, un surcoût de 84 %, avec 361 euros TTC pour le télétravailleur contre 196 euros TTC pour l'employé qui se rend au bureau. Les employés, « en même temps » sommés de réduire leur consommation, accepteront-ils sans broncher de supporter le coût des économies réalisées par leurs employeurs ? L'hypothèse d'une compensation à leur verser a d'ores et déjà suscité des réticences auprès de certaines organisations patronales. À moins que, puisque l'essentiel de la surconsommation n'est pas imputable aux ordinateurs ou au Wi-fi [qu'il faudra cela dit impérativement éteindre la nuit!] mais aux appareils de cuisson, au chauffage et à l'éclairage, bien plus sollicités en période de télétravail, on exige des travailleurs concernés qu'ils portent anorak et moufles et ne consomment que des repas froids durant le temps dédié au travail et à la pause-déjeuner ? C'est une piste comme une autre, après tout... L'hiver 2022-2023 risque d'être rigoureux. À tous les sens du terme. ■ EM

*selon les chiffres du Médiateur de l'énergie

**Le véritable coût énergétique du télétravail, à consulter ici : citron.io/quel-est-le-cout-reel-du-teletravail/

La start-up est spécialisée dans la digitalisation du management technique et énergétique des entreprises, des collectivités territoriales et des bailleurs,



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

CONTACT LINGUISTIQUE, LE CORSE «LANGUE DOMINÉE»

LA KEURSE (CORSICA)

Depuis toujours, sans doute, les Corses (ou une partie d'entre eux) ont été conduits à utiliser deux ou plusieurs langues. Si l'on se limite au xx^e siècle, les variétés à prendre en compte sont de trois types : corses (locales), françaises et « italiennes ». Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, le contact entre italien et corse est un phénomène fréquent. En ce qui concerne la compétence passive en italien on peut supposer qu'elle est le fait de l'ensemble de la population corse. Cela est dans une certaine mesure encore le cas aujourd'hui quand il s'agit d'italien populaire, mais pour les autres variétés (technique et scientifique, bureaucratique, etc.) il est permis d'en douter. Toujours à la même époque, l'italien est employé comme langue écrite quasi exclusive par les Corses instruits, c'est-à-dire par une faible minorité qui a également, mais à un degré moindre, une compétence active orale dans cette langue. En l'absence de données concrètes et fiables, on ne peut prétendre que les Corses non seulement écrivaient mais parlaient couramment l'italien avant les progrès de la francisation. Vers 1850 en Italie même, à une époque où la Corse était déjà politiquement française, très peu d'Italiens avaient une maîtrise suffisante de la langue officielle. Après

la querelle sur le pourcentage d'italophones de cette époque (entre 2,5 et 10 % selon les auteurs), on pense aujourd'hui que ces chiffres, bien que dérisoires, sont surestimés même quand il s'agit du « berceau » de la langue italienne. L'identification entre toscan et italien est en effet abusive : pour posséder une réelle compétence en italien aujourd'hui « *il ne suffit pas d'être né en Toscane et d'avoir plus de trois ans* » (Ž. Muliačić 1988). On voit mal comment les Corses pouvaient parler « naturellement » une langue que les Toscans eux-mêmes n'acquièrent que par l'apprentissage [nécessaire pour toutes les langues « standard » ou « élaborées »].

Il faut ici évoquer l'idéologie culturelle italienne véhiculée par les élites : voir l'article de J. Fusina *L'italien de corse : sur l'appréhension ambiguë des situations de langue en corse au xix^e siècle* [Les langues polynomiques, J. Chiorboli 1991]. Quelle est la réalité des pratiques langagières recouvertes par le terme « italien » désignant le moyen exclusif d'expression des Corses ? Le niveau de compétence des Corses en langue italienne ne peut être évalué indépendamment de la situation d'alphabetisation : les données quantitatives précises manquent. En Sardaigne, la compétence en italien est faible

L'impression que l'on a quand on compare les caractéristiques du corse moderne à celles qui transparaissent dans les textes anciens de l'aire corse est celle d'une remarquable continuité malgré les changements inévitables dus aux dynamiques internes et aux influences externes

vers 1900 pour les locuteurs peu scolarisés (il y a 88 % d'analphabètes en 1871: *L'italiano nelle regioni*, F. Bruni 1992). Quant à la nature de l'italien écrit par les Corses alphabétisés, l'étude des textes anciens fait apparaître une langue hybride à base toscane truffée d'interférences et où des structures corses sont présentes dès le XIII^e siècle au moins (voir *Traits linguistiques corses dans les textes anciens*, J. Chiorboli 2005).

Quoi qu'il en soit de son aire linguistique originelle, dans la deuxième moitié du XX^e siècle la Corse bascule totalement dans un autre champ de communication: le français domine les échanges dans toutes les situations de communication, et la coupure avec l'italien vivant est totale. Cela est de plus en plus vrai, eu égard aux moyens dont dispose la langue dominante d'aujourd'hui, sans commune mesure avec ceux qui existaient avant l'avènement de l'école obligatoire et de la mondialisation. Avec le latin d'abord, puis avec le toscan et enfin le français, le corse s'est donc trouvé dans une situation de contact linguistique: bilinguisme ou plurilinguisme (diglossie ou polyglossie).

Pour l'instant seule la latinisation a pris en Corse la forme d'une substitution linguistique à peu près totale (mais personne ne proteste contre la «corruption» du corse par le latin...), même si subsistent encore de rares témoignages du substrat appelé prélatin, «méditerranéen», ou, de manière plus correcte, «préromain». Quant à l'époque récente, ni le toscan ni le français, malgré leur influence considérable n'ont gommé entièrement les caractéristiques linguistiques originales du corse (l'étude des textes le montre: l'impression que l'on a quand on compare les caractéristiques du corse moderne à celles qui transparaissent dans les textes anciens de l'aire corse est celle d'une remarquable continuité malgré les changements inévitables dus aux dynamiques internes et aux influences externes). Cependant des différences de nature sont à souligner. Dans les deux cas il y a eu contact de langues, mais si l'on peut parler d'un bilinguisme d'élite dans le cas du couple corse-toscan, il faut parler aujourd'hui de phénomène de masse à propos du bilinguisme social corse-français, avec des répercussions radicalement différentes à tous les niveaux. La deuxième différence fondamentale quant aux effets du contact linguistique actuel (corse-français) et celui d'hier (corse-italien) tient à la distance entre les langues en contact. Plus les systèmes sont proches (corse/italien) plus les interférences sont susceptibles d'être nombreuses et inconscientes. Au contraire, plus les systèmes sont éloignés (corse/français) plus l'attention des bilingues est en alerte et les risques d'interférence limités. La situation récente, pour laquelle on agite le spectre de «l'amalgame» ou du «mélange» linguistique est évidemment particulière en raison de la puissance des phénomènes qui poussent à l'acculturation. La question de savoir si le corse est devenu, ou est en passe de devenir une langue «mixte» ne sera pas approfondie ici, quel que soit son inté-

rêt. En opposition aux considérations alarmistes (non encore confirmées par des exemples concrets et indiscutables) on a soutenu qu'une langue accepte seulement une influence qui n'est pas en contradiction avec son système, et qu'une langue reste elle-même jusqu'à sa mort.

Les effets du contact linguistique résultent de l'interaction de facteurs complexes et divers, parmi lesquels il faut considérer la pression exercée par la langue écrite. Parmi les diverses langues officielles auxquelles la Corse a été exposée au cours de l'histoire, aucune n'est totalement adaptée à la transcription du corse.

La distance linguistique considérable entre corse et français («*la moins latine des langues romanes*») fait qu'il est relativement facile de faire la distinction entre les deux langues, notamment à l'écrit. Les revues corses des années soixante se sont fait l'écho des réactions indignées contre les tentatives de «normalisation» des toponymes corses par l'IGN: «*il ne s'agit pas d'une traduction, même pas d'une adaptation de noms chers à notre mémoire, mais d'une espèce de mélasse invraisemblable et incompréhensible, un pataquès affreux, qui révolte l'oreille la moins exercée*» (revue *U Muntese*, 1963). L'administration a donc renoncé à son projet, la Commission de Toponymie de l'IGN reconnaissant que «*les francisations avaient trop négligé les règles traditionnelles de l'orthographe et de la syntaxe du corse et que, d'autre part, les traductions en français, étaient, le plus souvent, inopportunes et, quelquefois, erronées*» (revue *U Muntese*, 1963). En dehors de quelques aménagements, c'est en fait le statu quo qui a prévalu à propos des «*normes de l'IGN*», à savoir la conservation de la graphie «traditionnelle» (à base toscane).

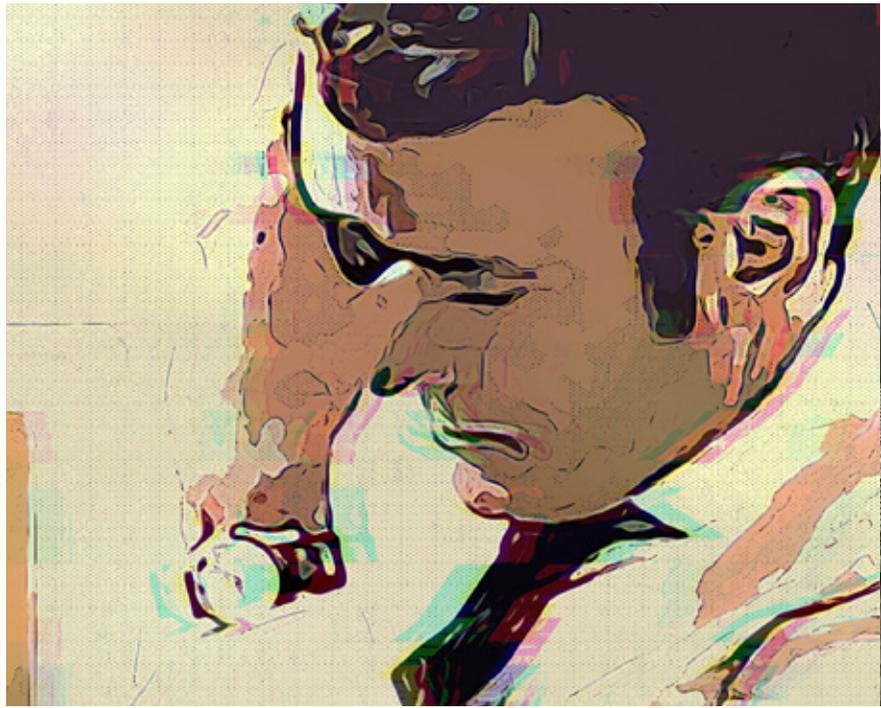
Paradoxalement, la proximité entre corse et italien (toscan) ainsi que l'usage historique de la graphie toscane pour la toponymie corse (et pour l'onomastique en général) rendent parfois difficile l'interprétation correcte des étymons (latins) qui ont évolué différemment dans les deux langues. À cela il faut ajouter les problèmes induits par les différences entre le système graphique de l'italien (moderne) par rapport au toscan. Encore aujourd'hui les toponymes officiels mêlent des graphies du toscan ancien et du toscan moderne, y compris pour transcrire des formes corses comportant des phonèmes spécifiques qui n'ont pas de correspondance dans le système italien.

Rappelons que toutes les langues du monde, forgées par la société et l'histoire; sont hétérogènes par définition, que les langues «pures» (comme les races pures) n'existent pas, et que dans tous les pays les communautés qui ont accédé à l'écrit ont utilisé au début un système appartenant à une langue autre: les premiers textes français utilisent le système latin, lui-même influencé par le modèle grec; les premiers textes corses utilisent le système graphique du toscan. Les évolutions, adaptations, «bricolages» successifs engendrent autant d'améliorations que de complications. ■

CARNETS DE BORD

SOBRIÉTÉ,
PRISON,
SEMPÉ

par Béatrice HOUCARD



« **F**rançaises, Français, mes chers compatriotes... » Pendant la longue parenthèse du Covid-19, Emmanuel Macron s'invitait à tout bout de champ sur nos écrans de télévision, le soir à 20 heures, porteur de quelques bonnes et surtout de beaucoup de mauvaises nouvelles : on confine, on déconfiner, on reconfiner, on re-déconfiner, on passe au couvre-feu, n'oubliez pas les gestes barrière, mettez un masque, n'oubliez pas d'aérer, faites-vous vacciner, etc.

Depuis le 22 juin, c'est fini. Emmanuel Macron, réélu face à Marine Le Pen mais dépourvu de majorité absolue à l'Assemblée nationale, avait annoncé ce soir-là « des mesures d'urgence » pour le pouvoir d'achat, l'emploi, le climat, l'emploi, la santé, l'énergie, puis « des réformes ambitieuses ». Il ne parlait plus du fameux « quoi qu'il en coûte », mais on était encore dans cette ambiance.

L'été a été très chaud, des forêts ont brûlé, les Russes ferment les robinets du gaz et tout change. Mais Emmanuel Macron ne vient pas en parler en « regardant la France au fond des yeux », pour reprendre l'expression de Valéry Giscard d'Estaing. Inhabituellement filmé en début de Conseil des ministres, le 24 août, le Président de la République a d'abord annoncé « la fin de l'abondance, la fin de l'évidence, la fin d'une forme d'insouciance », comme dans un discours Churchillien. Puis, le 5 septembre, il a profité d'une conférence de presse [après un entretien en visioconférence avec le chancelier allemand Olaf Scholz] pour appeler les Français à « être au rendez-vous de la sobriété » et à « changer les comportements » en « mettant la climatisation un peu moins fort » l'été et le chauffage « un peu moins fort que d'habitude » cet hiver. Objectif : réaliser 10 % d'économies sur l'énergie.

Quelle étrange communication ! Etrange choix des mots, pour des Français certes privilégiés dans le monde, mais qui entendent aussi dire depuis quarante ans que le pays est en crise, qui sortent de trois décennies de chômage de masse, de vingt ans de terrorisme et de deux ans de pandémie de Covid-19. Si l'« abondance » n'est pas à l'ordre du jour pour tout le monde malgré la générosité de notre modèle social, on est en revanche convaincu que l'« insouciance » a disparu depuis longtemps. Il suffit de lire toutes les études d'opinion depuis

des années pour constater, dans la liste des sentiments des Français, que « lassitude », « méfiance » et « morosité » arrivent loin devant « confiance », « sérénité » et « bien-être ».

Si Emmanuel Macron veut préparer le terrain à des décisions douloureuses, voire à des sacrifices, il va falloir qu'il en donne très vite la liste et qu'il vienne nous le dire dans les yeux. Il connaît parfaitement le poids de la parole présidentielle sous la V^e République. Le fait qu'il parle ou non à 20 heures ne change rien, dira-t-on. Pas sûr : l'allocution présidentielle fait partie du « contrat de confiance », comme on disait chez Darty. Allez, un effort : « Françaises, Français, mes chers compatriotes... »

BUT CONTRE SON CAMP

Comme au football, il arrive que les ministres marquent contre leur camp. Prenez Eric Dupont-Moretti. Le 18 août, sur Twitter, le garde des Sceaux avait allumé lui-même la mèche : « Après les images choquantes de la prison de Fresnes, j'ai immédiatement ordonné une enquête pour que toute la lumière soit faite. La lutte contre la récidive passe par la réinsertion mais certainement pas par le karting ! »

Explication : une vidéo, très vite retirée, avait circulé sur internet, où l'on voyait que trois équipes [dix détenus, dix surveillants, dix jeunes de cette ville du Val-de-Marne] avaient participé fin juillet à un jeu intitulé Kohlantess, avec notamment une épreuve de karting électrique dans la cour de la prison. Il s'agissait d'une action caritative.

Réaction immédiate du citoyen lambda, souvent tenté de réclamer de la sévérité et de la répression : 1/ Le ministre de la Justice n'est même pas au courant de ce qui se passe dans les prisons dont il est responsable. 2/ Les prisonniers font joujou comme dans un jeu télévisé au lieu de purger leur peine. Double effet désastreux garanti.

À la suite d'un rapport très vite rendu public, il a été précisé que le choix des activités avait été fait « en lien direct entre l'association organisatrice et l'établissement pénitentiaire », sans que la direction de l'administration pénitentiaire et le cabinet du ministre soient au courant des « modalités précises » de l'opération. Admettons. « J'ai commis une erreur d'appréciation », a reconnu le directeur de l'établissement.



Sempé.

Illustrations d'après photos DR

Eric Dupont-Moretti publia alors un nouveau communiqué: «Je vais, écrit-il, prendre une circulaire pour fixer clairement les conditions nécessaires à la tenue des projets de réinsertion en prison. Ils devront désormais tous être soumis à une validation expresse de la direction de l'administration pénitentiaire.» Le citoyen lambda dans son fauteuil devant BFMTV: «Ah bon, ce n'était pas le cas?»

Le ministre a beau répéter que «les activités socioculturelles et sportives sont essentielles en prison», le mal est fait. Que de maladresses! Était-il utile de diffuser la vidéo sur YouTube? De faire entrer à Fresnes des karts électriques? D'inviter des journalistes? De mélanger dans l'équipe des détenus des condamnés à de courtes peines, et d'autres dont le statut est autrement problématique, puisqu'un condamné à dix ans de réclusion pour viol y participait.

Sans surprise, la droite a été choquée, l'extrême droite a crié au scandale, l'extrême gauche a minimisé ou justifié. Dans une telle ambiance, difficile de mettre calmement sur la table le sujet de la prison en France: il y avait au 1^{er} juin 71678 détenus pour 60703 places. À Fresnes, le taux d'occupation atteint 144%. Ce n'est pas glorieux et la France a déjà été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour sa politique carcérale. Le sujet vaut un débat: travail en prison, activités physiques et culturelles, réinsertion à la sortie et bien sûr nécessité de rénover des prisons (c'est chose faite à la Santé, c'est en cours à Marseille mais l'état de la prison de Fresnes est désastreux) et probablement d'en construire d'autres, puisque la justice est lente et qu'environ 25% des détenus n'ont pas encore été jugés. Ne serait-ce pas là le vrai scandale?

Le personnel pénitentiaire et les nombreuses associations qui œuvrent aux efforts de réinsertion ne peuvent que s'arracher les cheveux de découragement. Le garde des Sceaux, par maladresse, a remis une pièce dans le bastringue qui chante, depuis des décennies, que les prisons françaises ressemblent à des hôtels 4 étoiles, ce qu'elles ne sont pas.

DES MUSICIENS, DES CHATS, DES VÉLOS

Il n'est pas trop tard pour saluer Jean-Jacques Sempé, disparu le 11 août à l'âge de 89 ans. Par un beau dimanche

matin où enfin un peu d'air frais entré par la fenêtre, je me suis donc replongée dans ses albums. Surprise! J'y ai trouvé le dessin publié par *Paris Match* le 4 août, pile une semaine avant sa mort, et qu'on avait interprété à tort comme le «dernier dessin» de Sempé. On y voit, sous des arbres, un homme, pipe à la bouche, en train de peindre. Une dame chapeauté et allongée dans l'herbe le regarde et dit: «Pense à ne pas m'oublier.» Coïncidence ou choix fait en connaissance de cause par l'hebdomadaire? Mystère.

Comment oublierait-on Sempé? Au fil de ses albums aux titres intemporels (*Beau temps, Comme par hasard, Bourrasques et accalmies, Un peu de France, Garder le cap ou Grands rêves*), on croise sous sa plume des gens ordinaires, vous et moi, qui vivent des histoires banales en rêvant, parfois, de destins extraordinaires; et des gens présumés importants que leurs grandes phrases creuses rendent ridicules, mais qui ne sont jamais croqués avec méchanceté. Sempé ne juge pas: il montre. On lit dans ses dessins de la tendresse et une certaine nostalgie, mais sans tristesse. Le prix Nobel de littérature Patrick Modiano vantait son «sens du raccourci».

Typiquement français et maître en tableaux provinciaux, Jean-Jacques Sempé avait conquis New York où on l'appelait «Jay-Jay» pour «Jean-Jacques». Il a dessiné une centaine de couvertures pour *The New Yorker*. Il y magnifie des villes où l'on se sent seul et des arbres qui rassurent, déploie son amour pour les musiciens, les vieilles dames priant dans les églises, les chats et les vélos. *The New Yorker* lui a consacré sa une en hommage, ce qui n'arrive pas souvent à un Français, vivant ou mort.

N'aimant pas la bande dessinée (son Petit Nicolas, écrit avec René Goscinny, n'en est pas une) et très loin du dessin d'actualité, Sempé restituait comme personne des ambiances plus que des faits. Pour lui, tout était dans l'imagination plus que dans l'observation. On aurait pourtant juré qu'il ne quittait pas ses contemporains des yeux, avec leurs petites touches touchantes et leurs routines réconfortantes. On savait en regardant ses dessins que l'être humain est peu de chose dans un monde trop grand pour lui.

Sempé était un poète. ■

Photos PM Poolini



BRÈVES DE SAISON

Photo Xavier Lorenzi

La fameuse saison estivale... Celle qu'il faut sauver à tout prix car elle génère, selon nos économistes saisonniers, près de 89 % du PIB. La saison, avec ses hordes de touristes venus de toute l'Europe, découvrant pour la plupart la Corse, connaissant peu ou prou la culture, l'histoire des lieux. De la politique à la géographie, des idées reçues à l'histoire, les occasions de sourire ne manquent pas.

Dans notre dernière chronique, après l'odyssée d'Ulysse et Pénélope, nous avons annoncé une partie consacrée aux saisonniers, caste interlope et fascinante. Nous nous étions un peu avancé et notre mémoire nous jouant des tours, nous avons failli oublier notre champion de la comptabilité, le paladin des archives financières, le Jacques Cœur des temps modernes, un digne descendant de Mazarin. S'il n'est pas rare, loin de là, que les grandes tablées partagent l'addition en fonction du repas de chacun, au verre près et au centime d'euro près, si l'avarice de certains est passée au stade du légendaire, l'aventure que nous allons vous narrer cette semaine dépasse tout ce que l'on pourrait imaginer en matière de «budget vacances».

Nous voilà revenus à l'été 2019, dernier été d'insouciance avant les années Covid. Nous sommes en plein mois d'août, les terrasses sont bondées, les enfants courent, les serveurs virevoltent entre les tables, les couverts cliquettent dans les assiettes, et les commandes s'enchaînent. Ce que l'on appelle, dans le milieu de la restauration, «un jus». Quand soudain apparaît le petit-fils de Don Salluste, celui dont l'oreille est capable de déceler la chute d'un louis d'or...

Il y a les précautionneux, dirons-nous, les avarés pour les cas les plus avancés, ceux qui ont les vacances tristes et les dépenses austères. Et il y a le prince de la comptabilité. On ne pourra en aucun cas mélanger les premiers avec ce grand duc du budget. Un seigneur, celui auquel on peut confier les clés du coffre en toute confiance. Celui qui fera toujours note à part, laissant les fêtards à leurs dépenses inconsidérées. Il est à des années-euros de ceux-là. Il tutoie les démons des maths, a les vacances tristes et la dépense mesquine.

En ce mois d'août 2019 donc, voilà notre aubergiste multipliant les allers-retours, les mains pleines, des gouttes de sueurs perlant à son front luisant. Quand soudain, il est interpellé par un de ses associés dont le sourire au coin des lèvres laisse présager une suite pour le moins originale. Un monsieur, accoudé au comptoir l'attend pour une réclamation: «Bonjour monsieur...

- Ah bonjour, oui je vous reconnais, c'est vous le patron. Oui voilà, je suis venu manger chez vous l'année dernière. Et vous vous souvenez de votre jeune serveuse blonde ?
- Oui, tout à fait.
- Bon ben voilà, celle-là. Elle a fait une erreur sur l'addition.

- Vous me parlez bien d'un repas pris l'année dernière, n'est-ce pas ?

- Oui oui, tout à fait ! Le soir. C'était au mois de juillet. Eh ben votre serveuse, elle nous a compté deux verres de vin en trop ! Soit 11,40 € ! Pour preuve, j'ai gardé le ticket pour vous montrer !

Et là, Don Salluste sort un ticket plié à la perfection, soigneusement rangé dans une pochette plastique semblant avoir été conçue spécialement pour la conservation des tickets de caisse et celui-ci ne comportant absolument aucune altération ni de l'encre ni du papier ! Uniquement les fameux deux verres de vin, délicatement entourés de rouge. Un léger rictus commence à se dessiner sur le visage du joyeux tavernier. Les questions fusent dans sa tête. Quand il approche la main pour se saisir de l'addition en question, regarder de plus près ce document en parfait état de conservation, tel un archéologue découvrant la sépulture du chaînon manquant, Don Salluste la met en sécurité au plus près de son corps. Il ne fallait pas toucher au Saint Graal !

- Vous voyez bien : nous étions quatre et votre serveuse nous a compté six verres !

Refusant de rentrer dans un conflit, le sachant sans fin, sur la possibilité d'être quatre et de pouvoir boire plus d'un verre par personne, l'aubergiste, beau joueur devant tant de ténacité, propose donc à son Don Salluste et sa compagne patientant dehors, de leur offrir deux verres de vin en compensation. Mais non, mais non ! Il ne peut pas comprendre ! Il n'est pas alcoolique enfin ! S'il a entrepris cette démarche, c'est pour récupérer sa « fraîche », son « blé », ses « sous », et ce afin de pouvoir clôturer son budget vacances 2018 ! C'en est trop pour le brave restaurateur, qui se rue sur sa caisse et en sort 11,40 € pour les remettre à leur propriétaire légitime.

- Aaaaah merci monsieur ! Je savais que les Corses étaient honnêtes. Vous voyez, cette année j'avais opté pour des vacances à Propriano plutôt que chez vous à Bonifacio. J'ai fait un petit détour pour récupérer mon dû. C'est vraiment gentil de votre part et je vais pouvoir continuer mes vacances dans le Valinco.
- Mais... vous êtes vraiment venu de Propriano jusqu'à Bonifacio uniquement pour récupérer 11,40 € ?
- Mais oui ! Il fallait que j'équilibre mon budget de vacances et j'avais un trou. Ça m'a travaillé quand même !

« Vous comprenez, j'ai fait le tour de la question. J'ai besoin de revenir aux bases et à des choses plus simples »,

Devant l'angoisse évidente de Don Salluste, le joyeux Lestrygon a évité soigneusement de rentrer dans des calculs sur la rentabilité d'un tel déplacement. C'est avec des sentiments mitigés qu'il regarde son ex-hôte ranger soigneusement son ticket 2018 dans sa banane, accompagné des 11,40 € vaillamment récupérés. De quoi lui permettre, sûrement, de payer le parking et d'arriver à la prochaine station-service afin de poursuivre ses jolies vacances, l'esprit serein et libéré, dans la coquette ville du Valinco. Et de pouvoir enfin profiter de son budget vacance 2019, celui de 2018 étant enfin clôturé.

Si certains de nos visiteurs estivaux laissent des souvenirs impérissables qui égayeront pendant longtemps nos soirées d'hiver, ceux que l'on appelle « saisonniers », débarquant ici pour 3 ou 4 mois de saison ne sont pas en reste. Car si l'on a tous entendu parler des « patrons » et de leurs travers, à juste titre quelquefois, de « l'exploitation » de la main-d'œuvre, des rythmes de travail et des salaires que l'on dit « misérables », des prix exorbitants pratiqués ou encore la qualité des plats servis, l'envers du décor est pour le moins méconnu pour ne pas dire passé sous silence. Accordons-nous donc une petite plongée dans ce monde méconnu des saisonniers. Nous passerons assez vite sur les cas les plus fréquents, pour ne pas dire banals, des mythomanes. Et dieu sait qu'ils sont nombreux. Tels ces chefs soi-disant étoilés, ayant travaillé pour les plus grands restaurants de la planète, avec un CV à faire pâlir d'envie un Paul Bocuse, et qui, à la question « *mais pourquoi donc postulez-vous dans un établissement saisonnier tel que celui-ci ?* » répondent inmanquablement : « *vous comprenez, j'ai fait le tour de la question. J'ai besoin de revenir aux bases et à des choses plus simples* », ou encore « *je recherche la tranquillité et un rythme moins soutenu* ». Il va sans dire que dans 100 % des cas, soit les établissements cités dans le CV n'ont jamais entendu parler de la personne, soit son passage express en tant que commis ou stagiaire n'a pas laissé un souvenir impérissable au responsable dudit établissement. Passons aussi vite sur ces serveurs, tous champions du plateau et du service, capables de « *tenir une terrasse de 200 couverts tout seul* ». Rentrant d'une saison d'hiver à la montagne, le plus souvent à Courchevel, ils ont tous servi dans les plus grandes affaires, fréquentées par les artistes et hommes d'État les plus importants de ce monde. « *Vous verrez chef, je suis une machine, moi* » machine qui s'enraye généralement assez vite, comme ce gentil garçon d'une trentaine d'années qui « *ne se sentait pas de travailler au niveau de la mer. Mon organisme ne supportant et étant opérationnel qu'en altitude* ». Sûrement un besoin impérieux de se sentir en lévitation. Cependant, parmi cette masse, certains méritent que l'on s'y attarde. D'abord pour ce côté attachant de l'ingénu. Peut-être aussi pour cette audace due à la jeunesse. Ou l'insouciance, pour ne pas dire l'inconscience, de celui vivant dans un monde où pour lui tout est possible. Surnommons notre petit blondinet au cheveux mi-longs, 25 ans, arrivant sur sa petite mobylette, Hercule, tel le Huron de Voltaire. Hercule a répondu spontanément à une annonce d'emploi pour un poste de chef de cuisine. On était déjà mi-juillet, la saison battait son plein et l'établissement recherchait désespérément à remplacer son ancien chef. Dès lors, tel l'ingénu du conte philosophique éponyme, Hercule n'écoutant que son bon cœur s'était rué à l'adresse indiquée pour obtenir le poste et signer un contrat

avec le restaurant Mademoiselle Saint Yves. C'était ce qu'il voulait, il avait traversé tout le massif de la Rocca en mobylette pour cela. Trois heures de mobylette depuis Propriano pour rejoindre l'extrême sud en pleine nuit. Déjà un acte de bravoure. Cependant, compte tenu de l'heure tardive, les époux Kerkabon décidèrent de remettre l'entretien au lendemain, et proposèrent au petit Hercule de passer la nuit au dessus de leur auberge afin de se reposer. Le visage d'Hercule s'illumina. C'était son Versailles à lui. C'était pour lui une première victoire. Rendez-vous était pris le lendemain matin pour une première prise de contact...

Le lendemain matin, ponctuel comme un coucou suisse, Hercule avait enfilé ses habits de chef. Propre comme un sou neuf, il arborait un superbe tablier blanc immaculé et un couvre-chef sur lequel Marc Veyrat aurait sans doute jeté son dévolu. M. Kerkabon commençait à faire sa mise en place et tentait, en vain, d'obtenir l'aide du brave Hercule. Ses réactions laissaient le couple perplexe : Hercule ne semblait pas connaître les termes désignant les ustensiles de cuisine. Tout juste, lorsque M^{me} Kerkabon lui demanda d'apporter « la mandoline », il ne se mit pas en quête de l'instrument de musique, écarquillant les yeux, se demandant pourquoi on allait jouer une sérénade en cuisine. Pour ce qui est du « cul de poule », il ne trouva jamais ledit poulailler et pour ramener le « chinois », il dut se dire que le voyage était bien trop long pour le ramener à temps... Cependant l'heure du service du midi approchait, M. Kerkabon prit les choses en main et décida de confier, pour débiter, des tâches subalternes au petit Hercule afin de le familiariser à sa nouvelle maison. Tant bien que mal le service fut assuré et les époux Kerkabon décidèrent de faire passer un petit entretien au jeune Hercule. Après tout, on avait le temps désormais. C'est M. Kerkabon qui engagea les hostilités :

- *Est-ce que l'on pourrait avoir votre CV s'il vous plaît ?*

- *Ah ben... je ne l'ai pas.*

- *Vous avez des références à nous donner ?*

- *Je viens de faire 10 jours au supermarché de Propriano.*

Les époux Kerkabon se retinrent de rire. Devant leurs mines, le jeune Hercule ajouta : « *Oui mais j'étais au rayon alimentaire.*

- *Mais vous avez quand même fait des études de cuisine ?* »

Sans jamais se départir de son petit sourire et de son assurance, Hercule ne se défila pas : « *ah mais absolument pas. J'ai un CAP de mécanique automobile. Mais ce ne me plaisait pas et donc j'essaie de me reconvertir vers la restauration.* »

Les époux Kerkabon ne purent retenir un fou rire qui résonna longtemps entre les murs. Ce qui vexa quelque peu le petit Hercule : « *Ben oui et puis de toute façon si on essaie pas, on ne peut pas savoir. Et si on ne commence pas on ne peut pas apprendre* »

D'une logique imparable. Mais entre logique et compétences, les Kerkabon tranchèrent. Ils décidèrent de renvoyer le brave Hercule chez les Hurons. Non sans l'avoir tout de même félicité pour son audace bien au dessus de la moyenne. Ils n'eurent plus de nouvelles du petit Hercule après cela. Il disparut au loin, cheveux blonds au vent, sur sa mobylette. Il ne sera pas chevalier de la côte de bœuf, ni officier de cuisine, mais certainement le capitaine des ingénus ! On espère simplement qu'il n'a pas décidé de se lancer dans la médecine. ■

Xavier LORENZI

EXPOSITION

Moteurs

Lauréats du 17^e Prix Fondation d'entreprise Ricard en 2015, Florian Pugnaire et David Raffini ont présenté de nombreuses expositions personnelles sur le territoire régional et national. En Corse, au centre d'art Una Volta à Bastia et à l'espace d'art contemporain du Domaine Orenca à Patrimonio en 2012, puis en 2017 au Frac à Corte. Deux de leurs œuvres ont intégré la collection du Centre Pompidou. Ils se sont rencontrés à Nice, durant leurs études à la Villa Arson, école nationale supérieure d'art contemporain. Ils ont entrepris un travail de collaboration mêlant sculpture et vidéo, marqué par la problématique de la sculpture en tant qu'«œuvre événement» et par un certain penchant au questionnement sur l'avenir des objets industriels. Dans leurs films, à mi-chemin entre cinéma et expérience plastique, ils s'emploient à tordre le récit autant que la matière. Il s'agit de broyer, marteler, froiser, compresser, autant de procédures plastiques qui permettent de mettre l'accent sur le processus physique à l'œuvre dans la création. Si la vidéo est pour eux un moyen de réinventer l'archivage d'un processus, en transformant la phase de fabrication d'une œuvre d'art en une expérience fictionnelle, leur pratique de sculpture se focalise sur le matériau, le temps et l'espace contenus dans l'acte de création. Dans ce processus de métamorphose, le «faire» n'est jamais éloigné d'une forme de destruction. La vidéo joue alors un rôle fondamental dans la documentation de cette transformation qui n'est pas exempt d'animisme : matériaux industriels, voitures et autres machines, semblent portés par une force vitale qui leur confère une dimension mystérieuse et ouvre sur le registre de la fiction, plus volontiers tournée vers des récits souvent dystopiques et abstraits. Citant aussi bien John Carpenter que Dziga Vertov, la production de leurs films redouble toutes les étapes de fabrication des œuvres qui détournent les objets fonctionnels de leur usage premier pour mieux investir le domaine de l'imagination. Les images sont ainsi l'expression d'un univers post-moderne empreint de l'esthétique de la ruine réinvestie. Il y a à pour Florian Pugnaire et David Raffini une façon de se confronter aux phénomènes entropiques afin d'y trouver encore et toujours les traces d'une évidente beauté. Entrée libre.

Jusqu'au 29 octobre, 2022 Casa Conti-Ange Leccia, Oletta. www.facebook.com/Casa-Conti-Ange-Leccia-105994601185979/



PLURIDISCIPLINAIRE

Arte in Machja

La fabbrica culturale Casell'arte organise la première édition d'Arte in Machja, nouveau festival dédié à la musique et aux arts visuels (cinéma, arts plastiques, performance) auquel prennent part artistes insulaires et internationaux. Elle est organisée à l'occasion de la clôture d'une résidence de création qui accueille le saxophoniste, chanteur et auteur-compositeur Thomas de Pourquery et ses amis [Etienne Jaumet, David Aknin, Akemi Fujimori et Sylvain Daniel] venus lancer les bases de leur nouveau projet. Le 8, à 20 heures, ciné-concert avec le duo Ørsø [musique électronique] et la projection de *Romanetti ou le roi du maquis*, film de 1924 réalisé par Gennaro Dini dans la région de Calcatoggio qui, entre fiction et documentaire, retrace le parcours du fameux bandit Nonce Romanetti [événement gratuit]. Le 9, à 18 heures concert d'Akemi Fujimori et Étienne Jaumet puis à 20 heures, concert des Torracinta Brothers : tous deux guitaristes, mais dans des registres bien différents [le jazz manouche pour le premier, la pop-folk anglo-saxonne pour le second] Fanou et Nicolas Torracinta mettent en commun leurs styles musicaux. Le 10, à 17 heures, balade dansée et musicale autour des œuvres in situ avec Emmanuelle Alberti Le Roux, danseuse et performeuse, accompagnée par Thomas de Pourquery, David Aknin et Sylvain Daniel, un travail d'expression corporelle qui questionne le rapport au lieu, au territoire, en dansant en relation avec la variété des paysages ; puis à 20 heures, concert de Thomas de Pourquery & friends. Le 11, à 14 heures, projection du documentaire *La tête dans les étoiles*, de Sampiero Raffalli, qui revient sur les étapes de construction de l'Ossiderium, lieu de création et de diffusion sonore porté par Casell'arte qui, en intégrant le corpus d'œuvres du projet collectif et indisciplinaire *Désidération* imaginé par l'artiste SMITH dès 2017, a rassemblé de nombreux partenaires tels que le Studio Diplomates [designer du projet], le FabLab de Corte [conception de la maquette], les charpentiers de la Corse [étude et construction], et l'école d'ingénieurs de l'Université de Corse Paoli Tech [recherches acoustiques sur site et sur la maquette] ; clôture en douceur avec, à partir de 16 heures, dans la pinède, une sieste musicale proposée par Ange-Marie Bisgambiglia : pianiste, auteur et compositeur, il collabore avec divers réalisateurs et producteurs de documentaires ou de fictions ; on l'a vu et entendu au piano dans le premier long-métrage de Pascal Tagnati, *l Comete*, dans lequel est également acteur, et il a signé également la bande originale de *Fratè*, réalisé par Karole Rocher et Barbara Biancardini [les événements de cette journée sont gratuits].

Du 8 au 11 septembre 2022. Casell'Arte, Venaco. [06 79 90 43 81 www.casellarte.org](https://www.casellarte.org)



FESTIVALS

Rencontres de chants polyphoniques

Les Rencontres de chants polyphoniques font se côtoyer tradition et création, profane et sacrés, et allient le chant à d'autres disciplines artistiques. Ainsi, en ouverture de cette 34^e édition, le 12 à 21h30, *Ritrattu*, une chorégraphie en douze tableaux de Céline Giovannoni qui a adapté le roman de Jérôme Ferrari, *À son image*, pour la compagnie de Ballet de l'Université de Corse, Studidanza; la musique originale, créée par A Filetta, est interprétée en live par le groupe. Le 13, à 18h, le comédien François Dunoyer et les chanteuses Patrizia Gattaceca et Patrizia Poli proposent *Du chant aux Aveux*, où dialoguent des lectures d'extraits des *Aveux* de Saint Augustin et des chants polyphoniques interprétés en duo; à 21h30, concert de la chanteuse de fado Lina Rodrigues et du producteur, musicien et compositeur Raül Refree, une réinterprétation du fado où la guitare laisse la place aux synthétiseurs analogiques. Le 14, à 11h, le duo Lùà formé par Morgane Le Cuff, harpiste, chanteuse et conteuse, et Mélanie Panaget, vocaliste libre et multi-instrumentiste (piano, saz, harmonium indien, percussions) invite à naviguer de la Galice à l'Afghanistan, en passant par la Bretagne, les Asturies, l'Italie ou le Venezuela, entre improvisations et chants traditionnels; à 18h, l'ensemble Belugueta invite à découvrir ses créations en langue d'òc; à 21h30, Patrizia Bovi (chant, harpe, direction et conception), Federica Bocchini (chant, cloches) et Katerina Ghannudi (chant, harpe) présentent *Donne che cantano a Dante*, concert créé à l'occasion des 700 ans de la mort du poète. Le 15, à 11h, Franck Tenaille, journaliste spécialisé dans les musiques du monde, anime un «salon de musique» consacré aux musiques du monde et à leurs orchestres; à 18h, Eugenia Amisano (voix) Alberto Casadei (violoncelle) et Marcello Fera (violon et direction) interprètent les *Canti dal silenzio*, chants pour violon seul ou compositions pour violon et violoncelle de Marcello Fera; à 21h30, le ténor napolitain Marco Beasley et l'ensemble Constantinople rendent hommage à Léonard de Vinci avec *Il ponte di Leonardo*. Le 16, à 11h, récital de l'atelier de chant Voce Donne, qu'anime Nicole Casalonga à la Scuola di Musica du CNCM Voce à Pigna; à 18h, le quatuor vocal mixte Æsthesis présente *O do not move*, une rencontre entre les genres, sans aucune limite de style, d'époque; à 21h30, le groupe A Filetta, le chanteur égyptien Abdullah Miniawy et le saxophoniste Peter Corser se produisent ensemble. Le 17, à 11h, récital de Quintina, quatuor polyphonique féminin interprète des chants polyphoniques corses mais aussi sardes, basques, géorgiens, bulgares et tziganes; à 18h, *Pile ou face*, concert du quintet vocal a capella Têtes de chien qui revisite des chansons telles que *Au Clair de la lune* ou *À la claire fontaine* et dévoile leur sens caché; à 21h30, concert du chanteur asturien Rodrigo Cuevas, un «agitateur folklorique» revendiqué qui s'approprie les rythmes et chants traditionnels du Nord de l'Espagne, en les modernisant à grand renfort d'instrumentation électronique.

Du 12 au 17 septembre 2022. Calvi et Lumio. 📞 04 95 65 23 57 & www.rencontrespolyphoniques.com



Notte Sacre

Deuxième édition pour ce festival qui allie dialogue des cultures musicales et mise en valeur des sites patrimoniaux du vieil Ajaccio, notamment ses édifices religieux, à commencer par la cathédrale Santa Maria Assunta où se tiennent les grands concerts et spectacles nocturnes, à 21h: le 14, *Une nuit chez Musset*: Francis Huster partage la scène avec la pianiste Hélène Tysman, autour d'un concert littéraire, alternant des œuvres de Chopin et des textes de Musset; le 15, I Chjami Aghjalesi proposent un florilège de chants polyphoniques corses, essentiellement sacrés, suivi d'extraits de leur tout dernier album; le 16, concert de la chanteuse et pianiste Liz Mac Comb et de ses musiciens qui interprètent les plus grands standards du gospel et du spiritual. Le festival propose également des rendez-vous musicaux en journée. Le 14, à 18h, à l'église St Érasme, le ténor Jean-Jacques Ottaviani et le quatuor à cordes Isula proposent *L'ultima canzone*, choix de mélodies du compositeur de la Belle Époque Francesco Paolo Tosti. Le 15: à 11h, à la cathédrale, concert de la chorale Coups de chœur; à 18h, au Palais Fesch concert du duo Salamandre (clavecin et flûte). Le 16: à 11h, à l'oratoire St Jean-Baptiste, récital de musique latine avec Vital Negroni (guitare) et Paul Sany (piano); à 18h, à l'église St Erasme, concert de l'ensemble polyphonique féminin I Maistrelli.

Du 14 au 16 septembre 2022.

Cathédrale Santa Maria Assunta, église St Erasme, oratoire St Jean-Baptiste, Palais Fesch, Ajaccio.

📞 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com



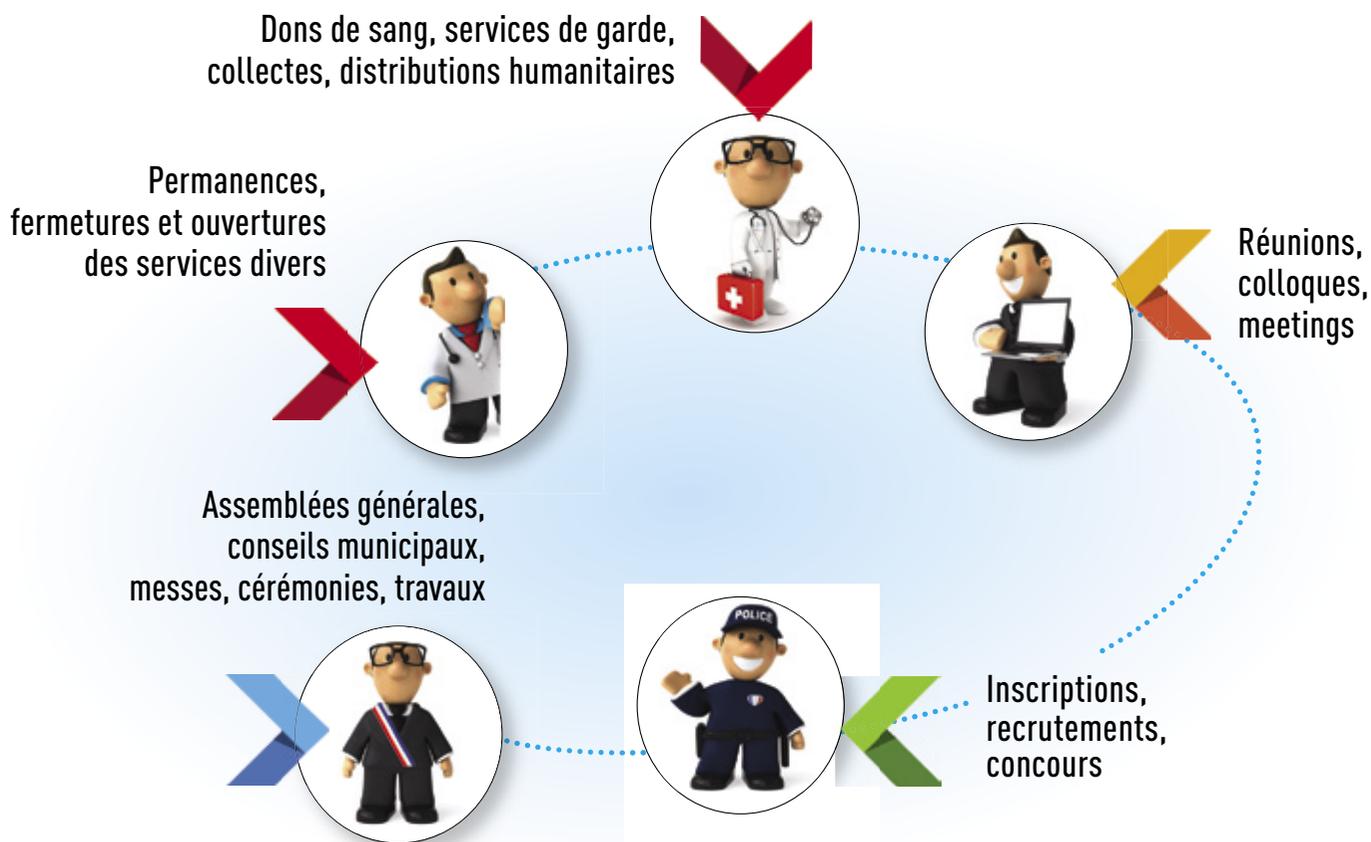
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

